



**MAISON DU PATRIMOINE ET DE LA CULTURE, BULLE  
CONCOURS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE SÉLECTIVE  
RAPPORT DU JURY**

**JANVIER 2020**





## SOMMAIRE

<b>RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION</b>	<b>2</b>
1. Site et objectifs	2
2. Mot du président du jury	4
3. Procédure	4
4. Éléments programmatiques	7
5. Jugement	12
6. Recommandations du jury	14
7. Approbation du rapport par le jury	14
8. Levée de l'anonymat	15
<b>1<sup>ER</sup> RANG, 1<sup>ER</sup> PRIX</b>	<b>17</b>
SERGISON BATES ARCHITECTS & JACCAUD SPICHER ARCHITECTES ASSOCIÉS	18
<b>2<sup>ÈME</sup> RANG, 2<sup>ÈME</sup> PRIX</b>	<b>23</b>
BAKKER & BLANC ARCHITECTES ASSOCIÉS	24
<b>3<sup>ÈME</sup> RANG, 3<sup>ÈME</sup> PRIX</b>	<b>29</b>
NB.ARCH & AFF ARCHITEKTEN	30
<b>4<sup>ÈME</sup> RANG, 4<sup>ÈME</sup> PRIX</b>	<b>35</b>
ATELIER_TRACES & ESTAR	36
LVPH ARCHITECTES	38
BÜRO KRUCKER ARCHITEKTEN	40
TED'A ARQUITECTES	42
DREIER FRENZEL ARCHITECTURE + COMM. & JEAN-BENOÎT VÉTILLARD ARCHITECTURES	44
TONY FRETTON ARCHITECTS & BLÄTTLER DAFFLON ARCHITEKTEN	46
LIMES CIVITAS	58

---

# RAPPORT DU COMITÉ D'ÉVALUATION

---

## 1. SITE ET OBJECTIFS

### 1.1. SITE

Au centre de la localité de Bulle, en contrebas de l'enceinte du château, le site est caractérisé par un environnement rural du côté de la rue Victor-Tissot alors que le reste du bâtiment est en lien avec la Place du Cabalet. Il est occupé par le Musée et la Bibliothèque de Bulle ainsi que par son extension contiguë datant de 2002, venue y ajouter la fonction de bibliothèque scolaire et d'archives historiques de l'administration communale.

Le site revêt une très grande importance patrimoniale au voisinage du Château médiéval et de la rue Victor Tissot. Un mandat d'études parallèles, «MEP les jardins de la cité», a été réalisé en 2015 et un rapport a ensuite été établi le 11 mars 2016. Le but était d'obtenir un projet d'aménagement de parc public comprenant des secteurs aux enjeux différents. Les douves du château, l'espace extérieur du musée gruérien, le parc du Cabalet, le jardin des Capucins et le jardin de l'Institut de Sainte-Croix constituent ainsi un vaste ensemble de jardins au cœur de la ville.

Le bureau ASP Landschaftsarchitekten AG a remporté le mandat qui se développe par secteurs. Aujourd'hui seul le jardin de l'institut St-Croix a été en partie réalisé. Une collaboration est prévue afin de trouver les synergies entre le projet lauréat de la future Maison du patrimoine et de la culture et le projet retenu du «MEP les jardins de la cité».

#### Bibliothèque et musée

Convivialité et échanges entre les différents publics, chemins vers les savoirs et la culture, accessibilité et intégration des nouveaux habitants, services et diversités des usagers ; autant de points forts auxquels le Musée gruérien et la Bibliothèque de Bulle doivent répondre en se positionnant comme lieu public accueillant, à fonctions multiples. Les besoins des usagers, à court et à long terme, doivent primer dans les orientations décidées pour le bâtiment. De par son fonctionnement et ses collections actuels, le Musée gruérien et la Bibliothèque de Bulle sont déjà une institution de type « troisième lieu » (ou tiers-lieu, après le domicile et la place de travail, le troisième lieu offre une socialisation informelle dans un espace accueillant, propice à la vie d'une communauté, aux interactions entre les gens et à la mixité sociale).

Le bâtiment actuel inauguré en 1978 abrite le Musée gruérien et la Bibliothèque publique et scolaire, ainsi que leurs collections.

Un agrandissement a été réalisé en 2002 pour y ajouter la fonction de bibliothèque scolaire et abriter les archives historiques de l'administration communale.

Depuis les années 2000, la population de Bulle a considérablement augmenté et en parallèle les fonctions du site Musée - Bibliothèque de Bulle se sont intensifiées. Point de rencontres, l'institution offre de nombreuses prestations culturelles et joue un rôle central dans la ville. Elle est le lieu de conservation, de documentation et de mise en valeur du patrimoine de la ville de Bulle et du district, de l'histoire de la Gruyère et des Gruériens. L'institution abrite des collections de référence constamment actualisées et met ainsi à disposition des citoyens des informations de qualité.

Chaque année, quelques 110'000 personnes entrent dans le bâtiment et 15'000 à 20'000 visiteurs parcourent les expositions. La bibliothèque y effectue annuellement plus de 130'000 transactions de prêt.

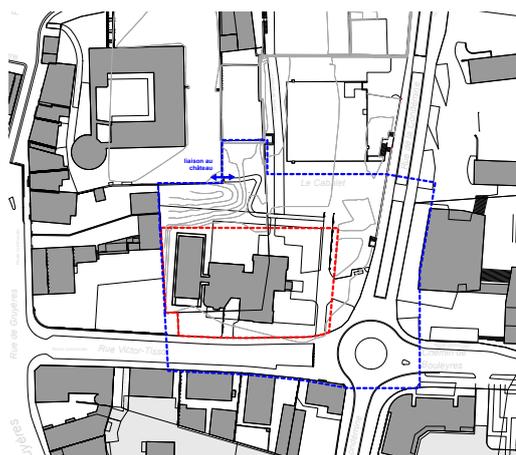
## 1.2. PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Le périmètre du concours comprend les biens-fonds no 134 (8'813m<sup>2</sup>) de l'État de Fribourg et 149 (6'886m<sup>2</sup>) de la commune de Bulle.

Le périmètre de réflexion comprend le glacis (talus) ainsi que la liaison «Maison du patrimoine et de la culture - château». La Rue Victor-Tissot et la Rue de la Condémine en font aussi partie, ainsi que le Parc du Cabalet.

**PERIMETRE D'INTERVENTION**

**PERIMETRE DE REFLEXION**



## 1.3. OBJECTIFS

Le Musée et la Bibliothèque doivent s'adapter une nouvelle fois à l'évolution rapide de la ville, à la diversité des modes de vie des habitants et répondre aux besoins des visiteurs d'aujourd'hui et de demain. L'institution doit s'agrandir pour accueillir les différents publics, les classes comme les sorties d'ânés, les familles comme les voyages organisés, les lecteurs réguliers comme les citoyens à la recherche d'informations, les jeunes comme les personnes à mobilité réduite.

L'objectif de la transformation du musée et de son agrandissement est de faire cohabiter dans un même lieu les différents contenus, le musée, la bibliothèque, les expositions temporaires et des lieux d'échanges. Une nouvelle organisation est nécessaire afin de permettre à chaque entité de se développer, tout en gardant une synergie entre les entités. L'objectif du maître de l'ouvrage est la réalisation d'une maison de la culture et du patrimoine, convaincu que le mélange et les interfaces vont créer des synergies. Ce lieu de rencontre se veut ouvert aux différentes activités, à la fois visite du musée traditionnel, espaces de consultation et de travail, bibliothèque, apprentissage des langues, lieux de travail pour les étudiants, les chercheurs ou les habitants. Il recherche également une relation privilégiée avec les visiteurs de passage.

En 2012, l'espace dédié à la muséologie, situé au rez-de-chaussée inférieur, a été complètement réaménagé. L'exposition a retrouvé un renouveau dans la thématique et un langage contemporain. Les améliorations à apporter concernent essentiellement le rez-de-chaussée. La circulation actuelle du bâtiment est problématique, elle se fait transversalement comme prévu initialement, ce qui crée un goulot d'étranglement sur l'accueil et l'escalier. L'organisation des locaux et leur distribution doivent être revues pour permettre un meilleur fonctionnement de la maison de la culture et une meilleure orientation des usagers vers les différentes fonctions du site.

La configuration des lieux et les espaces à disposition doivent être améliorés et agrandis pour assurer le confort et la convivialité que les publics sont en droit d'attendre d'une telle institution.

Une architecture de qualité est essentielle pour donner une visibilité aux services publics réunis dans cette Maison du patrimoine et de la culture. Elle est idéalement située au cœur de la ville, dans un parc public et à proximité des écoles. Le projet doit démontrer qu'il ne porte pas atteinte aux abords du château et que les vues caractéristiques sur celui-ci soient préservées. Ces vues sont essentiellement les vues depuis la Rue Victor-Tissot, le secteur proche du giratoire face au musée, ainsi que les vues depuis la Rue de la Condémine.

Des interventions justifiées par des contraintes ou des avantages majeurs peuvent être proposées dans le cadre du concours, pour permettre de répondre aux besoins de la future Maison du patrimoine et de la culture.

Le maître de l'ouvrage attend des concurrents des propositions fonctionnelles, concrètes et réalisables à haute valeur urbanistique et architecturale tant en termes d'implantation, de volumétrie et d'organisation générale du projet.

## **2. MOT DU PRÉSIDENT DU JURY, M. DOMINIQUE SALATHÉ**

Actuellement, le Musée gruérien est un bâtiment particulier. Non sans caractère architectural, il semble néanmoins un peu perdu et étrangement isolé de son contexte.

A l'avenir, la nouvelle Maison du patrimoine de Bulle a pour dessein de devenir un lieu emblématique et vivant symbolisant l'ancrage culturel d'une région, une maison pour tous. Si le projet nourrit des ambitions multiples, l'objectif est de développer une nouvelle identité à partir du bâtiment existant. Ici, au pied de l'imposant château et en liaison avec le jardin réaménagé, il s'agit de créer un lieu public qui réunit le passé et le présent dans un bâtiment unique et durable – la Maison du patrimoine et de la culture à Bulle.

Ce fut le travail important et conséquent de mes confrères qui ont eu la patience d'investir un nombre incommensurable d'heures, dans le but de trouver une réponse aux maintes demandes du Maître d'œuvre. La mission n'était pas simple, et sa réalisation ne le sera pas davantage. Mais encore une fois, le type de procédure et le principe de comparaison ont permis de trouver et de discuter des projets de manière efficace et en adéquation avec les demandes formulées. J'aimerais donc remercier les équipes au nom du collège d'experts pour le travail important et impressionnant qui a permis de saisir l'ampleur de ces questions posées. La qualité élevée des contributions est à la hauteur des enjeux.

Les propositions et parti pris des projets sont très diversifiés. De la réinvention complète du rez-de-chaussée à la tentative de former un conglomerat de type pavillonnaire, le jury a pu discuter, analyser et comparer des stratégies très variées. Outre l'attitude vis-à-vis du château historique et la question de la présence sur rue, le jury a discuté de manière intensive de la fonctionnalité des différentes propositions. Ce programme complexe, qui regroupe des utilisations très diverses, nécessite une structure spatiale claire et généreuse, mais flexible et précise en même temps afin de permettre une longévité face à un programme se réinventant constamment.

Après d'intenses discussions et un examen approfondi, le groupe d'experts a opté pour le projet 'Pivoine' qui propose, à partir du concept spatial existant, un renouvellement subtil pour former une nouvelle entité. Dans la continuité du concept spatial du bâtiment existant, les nouvelles pièces seront disposées en périphérie de celui-ci. L'ADN de l'ancien musée est ainsi absorbé et en même temps transféré dans un nouvel édifice, qui se place avec assurance en évidence à l'angle de la rue.

Je suis convaincu que le projet primé constitue une excellente base pour les prochaines phases de planification. L'espace généreux et les choix structurels permettent une grande flexibilité des locaux, dont leur type et caractère peuvent maintenant être précisés en étroite collaboration avec les utilisateurs. Le langage architectural promet une sorte d'élégance retenue qui, j'en suis persuadé, donnera à la nouvelle Maison une attrayante apparence.

Si le projet 'Pivoine' fournit les bases pour les futures étapes, il faut maintenant une volonté politique qui permettra la réalisation de ce dernier ! Ce site à l'arrière du château sera ainsi transformé en un lieu vivant et urbain pour tous, représentant la conscience culturelle d'une région.

---

## **3. PROCÉDURE**

### **3.1. MAÎTRE DE L'OUVRAGE**

L'autorité adjudicatrice, nommée ci-après Maître de l'ouvrage, est la ville de Bulle.

#### **Coordonnées du Maître de l'ouvrage :**

Ville de Bulle  
Grand-Rue 7  
1630 Bulle 1

### **3.2. ORGANISATEUR ET SECRÉTARIAT**

Le Maître de l'ouvrage a confié l'organisation de la procédure à deillon delley architectes sa.

#### **Adresse du secrétariat du concours :**

Maison du patrimoine et de la culture - Concours d'architecture  
deillon delley architectes sa

Rue Lécheretta 1  
1630 Bulle  
adresse électronique : jterrettaz@deillondelley.ch

### 3.3. TYPE DE PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure sélective. Le règlement SIA 142, édition 2009 fait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics. La procédure est soumise à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), à la loi sur le marché intérieur (LMI) et à la loi cantonale sur les marchés publics et son règlement d'application. La procédure est également soumise aux traités internationaux sur les marchés publics.

Le jury se réserve le droit de prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, faisant l'objet d'une indemnisation à part de la somme globale des prix, et limité aux seuls projets qui restent en lice.

Le type de procédure est anonyme, le maître de l'ouvrage, les membres du jury, les participants et les professionnels mandatés se portent garants de l'anonymat des travaux de concours, jusqu'à ce que le jury ait jugé et classé les travaux de concours, attribué les prix et mentions et prononcé une recommandation pour la suite de l'opération. La SIA 142i-401f décrit les tâches et responsabilités des membres du jury du concours.

### 3.4. CALENDRIER

#### Phase de sélection

Publication Simap et mise à disposition des documents	01 mars 2019
Remise du dossier de candidature	03 avril 2019
Délibération et publication des mandataires sélectionnés par le jury	08 avril 2019

#### Phase de concours

Version définitive du cahier des charges avec bureaux retenus (après délais de recours)	24 avril 2019
Visite obligatoire du site et du bâtiment à 13h30	29 avril 2019
Retrait de la maquette lors de la visite	29 avril 2019
Questions par mail à l'organisateur du concours	10 mai 2019
Réponses aux questions	17 mai 2019
Remise des documents à l'organisateur du concours	22 août 2019
Remise de la maquette au Musée gruérien	05 septembre 2019
Jugement, présence du jury	09 et 10 septembre et 02 décembre 2019
Annonce des résultats	décembre 2019
Vernissage	24 janvier 2020
Exposition des projets	25 janvier au 09 février 2020

### 3.5. SÉLECTION DES BUREAUX

Le jury s'est réuni le 08 avril 2019 pour évaluer les 56 dossiers de candidature qui ont été déposés. Suite à l'analyse des dossiers et à la grande qualité de ceux-ci, le jury a décidé de retenir 10 bureaux pour participer au concours. Les bureaux retenus en ordre alphabétique sont:

- ATELIER\_TRACES & Estar, Genève et Saint-Jacques-de-Compostelle
- Bakker & Blanc architectes associés, Lausanne
- Büro Krucker architekten, Zürich
- Dreier Frenzel architecture + communication & Jean-Benoit Vétillard architectures, Lausanne et Paris
- Limes Civitas, Lausanne
- LVPH architectes, Fribourg, Pampigny
- NB.Arch & AFF architekten, Lausanne et Berlin
- Sergison Bates architects & Jaccaud Spicher architectes associés, Zürich, Londres et Genève
- TE'd'A arquitectes, Palma de Mallorca
- Tony Fretton architects & Blättler Dafflon architekten, Londres, Zürich

### **3.6. COMPOSITION DU JURY**

#### **Président**

Monsieur Dominique Salathé, Architecte ETH SIA BSA, Bâle, membre professionnel

#### **Membres non professionnels (représentants du Maître de l'ouvrage)**

- Monsieur Jacques Cordonier, Chef du service de la culture, Valais
- Madame Marie-Françoise Bisbrouck, Paris
- Monsieur Nicolas Wyssmüller, Conseiller communal, Bulle
- Monsieur Charles Ducrot, Chef de service adjoint, service des bâtiments, Fribourg
- Madame Isabelle Raboud, directrice du musée gruérien - bibliothèque Bulle

#### **Membres professionnels**

- Monsieur Mehmet Hikmel, Architecte HES SIA, Bulle
- Monsieur Carlos Viladoms, Architecte EPFL SIA FAS, Lausanne
- Monsieur Götz Menzel, Architecte EPFL SIA FAS, Monthey
- Monsieur Pierre-Alain Dupraz, Architecte ETS FAS, Genève
- Monsieur Philipp Esch, Architecte ETH SIA FAS, Zürich

#### **Membre suppléant professionnel**

- Monsieur Alexandre Delley, Architecte EPFL SIA, Bulle

#### **Membres suppléants non-professionnel**

- Madame Cécile Vilas, Directrice de Memoriav, Bern
- Monsieur David Seydoux, Conseiller communal en charge des écoles, Bulle

#### **Spécialistes-conseils**

- Monsieur Kaspar Hartman, Landschaftsarchitekt FH BSLA SIA, Zürich
- Monsieur Jacques Dorthe, Ingénieur civil, Bulle
- Madame Lise Ruffieux, Responsable bibliothèque, Bulle
- Monsieur Philippe Berchier, Technicien bâtiment, Bulle
- Monsieur Christophe Mauron, Conservateur au musée gruérien, Bulle
- Monsieur Stanislas Rück, Chef de service, service des biens culturels, architecte EPF
- Monsieur Vincent Steingruber, Service des biens culturels, Fribourg
- Monsieur Eric Gobet, Commission d'aménagement ville de Bulle
- Monsieur Vincent Accarisi, Architecte de Ville adjoint, département urbanisme - service des bâtiments, Bulle

## **4. ÉLÉMENTS PROGRAMMATIQUES**

### **4.1. PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES**

La présente procédure se réfère aux prescriptions réglementaires et officielles suivantes :

#### **Prescriptions fédérales**

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 1er mai 2014 et son ordonnance d'application.

La loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 7 octobre 1983 et ses ordonnances d'application.

#### **Prescriptions cantonales**

La loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) et le règlement du 1 décembre 2009 d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RELATeC) (à consulter sur le site de l'Etat de Fribourg : [www.fr.ch](http://www.fr.ch))

Le Règlement sur l'énergie du 5 mars 2001, art. 23 prescrivant que «les bâtiments publics neufs (...) doivent répondre aux critères correspondant à l'octroi du label Minergie» ([www.minergie.ch](http://www.minergie.ch))

#### **Prescriptions communales**

Le règlement communal d'urbanisme  
<https://secure.i-web.ch/gemweb/bulle/fr/technique/amenagementduterroire/lloisdirectives/>

Plan d'aménagement local  
<https://secure.i-web.ch/gemweb/bulle/fr/technique/amenagementduterroire/planamenagementlocal/>

#### **Normes techniques**

Les prescriptions de l'association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) (disposition, dimensions des voies de secours) - [www.aeai.ch](http://www.aeai.ch)

Les exigences de la norme SIA 500 « Constructions sans obstacles » doivent impérativement être respectées dans le cadre de la planification du projet - [www.sia.ch/fr/](http://www.sia.ch/fr/)

## 4.2. ÉLÉMENTS PROGRAMMATIQUES

### ORGANISATION DU PROJET :

#### Rez-de-chaussée

La réorganisation au niveau du rez-de-chaussée et des étages éventuels est un des enjeux de ce projet d'extension, les éléments majeurs de l'extension et de son programme se trouvant dans cette partie spécifique.

Les livraisons logistiques s'effectuent depuis la rue Victor-Tissot, l'accès est à revoir/améliorer. Le cheminement de la zone de livraison-logistique jusqu'aux espaces de stockage en passant par le monte-charge est à améliorer, l'emplacement du monte-charge actuel n'est pas optimal et peut être modifié.

#### Entresol

L'entresol reste tel quel, les seules adaptations sont dues à l'ascenseur.

#### Sous-sol

Les locaux existants d'expositions permanentes sont à conserver. Des locaux de stockage supplémentaires sont à prévoir. Ces locaux doivent être proches des expositions temporaires.

Les interventions sont essentiellement dues à l'ascenseur (accès handicapé) et aux voies d'évacuation.

Les espaces dédiés aux expositions temporaires peuvent être modifiés ou transformés. La partie centrale disposée à côté de l'escalier principal (exposition permanente, projection) peut aussi être modifiée si nécessaire, mais doit être remplacée.

### BESOINS :

#### Accueil des publics de la bibliothèque, du musée et du parc du Cabalet

- des réceptions adaptées aux différentes fonctions : pour la bibliothèque (accueil des lecteurs, service du prêt, informations aux usagers, etc.), pour le musée (visiteurs, informations touristiques, boutique, parcours en ville) et le service de la culture.
- accueil, vestiaires adultes, vestiaires adaptés pour les enfants et pour les classes, casiers pour bagages, sanitaires.
- une cafétéria, espace de rencontre, avec une terrasse ouverte où se mêlent les différents usagers de ce pôle de la culture. L'activité de celle-ci pourra également trouver une certaine autonomie. Ce lieu doit pouvoir être utilisé hors horaire de l'institution. Il doit pouvoir être mis à disposition de tiers, de groupes, de manifestations organisées. L'accès doit être possible, aussi lorsque le musée, la bibliothèque et la boutique sont fermés.

L'espace de zone d'exposition libre accès doit marquer l'institution comme espace culturel, à la vue des usagers divers, il leur donne une ambiance et invite à la découverte. Les expositions sont principalement consacrées à des sujets de proximité intéressant le public régulier. La question de la sécurité d'œuvres d'art se pose en cas d'ouverture hors horaire.

- une bibliothèque avec des espaces de travail modulables pour : les étudiants, les travailleurs et les chercheurs, pour des réunions ou cours, pour des services digitaux (wifi et connexions, liseuses, documentation online, photocopie), pour les ateliers créatifs et animations avec les classes, ainsi que pour la consultation surveillée de collections et d'archives. En lien avec la bibliothèque, un espace bibliothèque enfant agrandi et un espace réservé aux adolescents doivent être ajoutés.
- des surfaces libres d'accès pour la mise en valeur des acquisitions récentes, des archives historiques, des collections patrimoniales de la bibliothèque, ainsi que des accrochages en collaboration avec d'autres acteurs culturels. La volonté du maître d'ouvrage est d'avoir des espaces multi-usages pour des activités collectives diverses.

### Espaces de travail pour le personnel

- Il est nécessaire d'aménager de meilleures conditions de travail pour les collaborateurs. L'institution compte 13 EPT et plus de 20 personnes, collaborateurs temporaires non compris. Elle leur met à disposition 11 postes de travail aménagés dans 3 pièces. Or en 2002, ces bureaux avaient été prévus pour 6 à 7 collaborateurs! Dans ces mêmes locaux transitent les collections, les livres et objets à traiter, les dons et les prêts.
- Le site doit accueillir le Service de la culture dont la Ville de Bulle et/ou la région devra se doter. Un bureau pour 1 à 2 postes de travail est prévu à cet effet.
- Dépourvu d'atelier, le bâtiment actuel doit être mis aux normes. Les travaux de restauration et de préparation des expositions (nettoyage des objets, peinture et menuiserie, doublage et réparation des livres) nécessitent des espaces dédiés. Ces ateliers doivent permettre aux collaborateurs d'y travailler en sécurité.
- La mise en quarantaine d'objets arrivants et le stockage de matériaux doivent être séparés des réserves dédiées aux collections. Les espaces de stockage doivent être en lien avec les espaces d'exposition temporaire.
- Un espace pour des réunions internes, pour la pause et un sanitaire réservé au personnel sont également nécessaires.

### Climat, énergie, sécurité et durabilité

- Les questions récurrentes de climatisation devront être résolues avec une mise aux normes. Il s'agit de permettre des économies d'énergie, de se raccorder au chauffage à distance tout en assurant la bonne conservation à long terme des collections.
- La ville de Bulle tient à encourager l'utilisation de bois local.
- La chaufferie deviendra une sous-station pour le raccordement sur le CAD. Le projet doit prendre en compte la contrainte de la ventilation, plus particulièrement de la distribution du flux de ventilation. Les locaux situés aux sous-sols (local citerne ainsi que le local de chauffage) sont à disposition, étant donné que la production de chaud se fera par le CAD.
- Le local de restauration des œuvres d'art devra avoir les mêmes conditions climatiques que le reste du musée
- Les nouveaux bureaux devront répondre à la réglementation actuelle, en particulier à l'exemplarité des collectivités publiques.

La production de froid actuelle n'est pas suffisante, d'une part pour absorber l'extension, et d'autre part elle est obsolète et ne répond plus aux normes actuelles.

- Performances énergétiques à atteindre :

Pour les constructions nouvelles : Minergie P

Pour les parties rénovées : Minergie rénovation

Selon la loi sur l'énergie du canton de Fribourg, 6 politique d'exemplarité des collectivités publiques, art. 22 et 23.

- Le projet devra également répondre aux normes AEAI, tout particulièrement à donner une réponse aux chemins de fuite dans l'espace muséal existant, soit par l'aménagement d'une sortie directe sur l'extérieur.

### Continuité de l'exploitation

- La Bibliothèque et le Musée doivent pouvoir continuer d'accueillir du public dans la mesure du possible pendant les travaux afin de ne pas prêter leur relation avec le public. L'exposition permanente réalisée en 2011 sera adaptée aux modifications d'accès.

## 4.3. PROGRAMME DÉTAILLÉ

n° local	affectation	personnes	surf. nette m <sup>2</sup>	éclairage	niveau	remarques
<b>1</b>	<b>Accueil/ consultation</b>					
1.01	Accueil de la Maison du patrimoine et de la culture	2	100	naturel	rez	Accueil suffisamment généreux, proche de l'entrée avec zone canapés/bancs, desk pour 2 personnes, situé avant les vestiaires. Deux personnes doivent pouvoir y travailler pour l'accueil de grandes manifestations. Un poste de travail à proximité doit permettre à une personne d'y effectuer des tâches de bureau dans les périodes de basse fréquentation. Ce mobilier ne doit pas être fixé mais doit pouvoir s'adapter aux besoins futurs. Réception faisant office de billetterie pour le musée ainsi qu'un point information musée-tourisme-culture. Espace donnant accès à la bibliothèque, la salle d'étude silencieuse (1.12), la cafétéria (1.04), l'office traiteur (1.05), la boutique (1.02) et son stock (3.01), la zone d'exposition libre accès (1.03), les vestiaires (1.07/1.08) et sanitaires (1.10), l'administration et le service de la culture. La bibliothèque se dotera de bornes de prêt automatique et devra disposer d'une boîte à retours accessible depuis l'extérieur.
	Accès au musée					L'accueil doit être en lien avec l'escalier et l'ascenseur donnant accès au musée.
1.02	Boutique		30		rez	En lien avec l'accueil de la Maison du patrimoine et de la culture.
1.03	Zone d'exposition libre accès		60		rez	En lien avec l'accueil de la Maison du patrimoine et de la culture.
1.04	Cafétéria		50	naturel	rez	La cafétéria doit fonctionner avec un service, avec min. 1 personne. En lien avec la terrasse et avec l'office traiteur pour événementiels. La cafétéria doit avoir un accès indépendant depuis l'extérieur ainsi que ses propres wc.
1.05	Office traiteur		35		rez	Accès indépendant. Espace prévu pour servir environ 200 personnes, il doit être suffisamment grand.
1.06	Sanitaires cafétéria		selon projet		rez	Accessible depuis la cafétéria.
1.07	Vestiaire visiteurs individuels	30				Casiers pour sacs. Prévu pour 30 personnes.
1.08	Vestiaire groupes	50			rez	A disposition pour l'accueil de groupes, soit env. 50 personnes. Casiers collectifs hors du passage. Possible d'avoir le vestiaire groupes combiné avec le vestiaire visiteurs.
1.09	Local poussettes		15		rez	Local en lien avec l'accueil ou les vestiaires. Le local peut faire partie des vestiaires sous forme d'une "zone poussettes".
1.10	Sanitaires				rez	1 wc homme + 2 urinoirs / 2 wc femmes / 3 cabines unisexe pour enfants / 1 wc handicapé / local table à langer.
1.11	Salle de travail pour classes et de médiation	30	50	naturel	rez	Salle multi-usage : salle de médiation ou salle pour une classe de 24 élèves + 4 adultes. Point d'eau disponible permettant activités diverses (peinture). Salle séparée de la salle d'étude silencieuse au point de vue phonique, mais peut éventuellement devenir une extension de la salle d'étude silencieuse.
1.12	Salle d'étude silencieuse	30	selon projet	naturel	rez	Salle pour personnes désirant travailler, avec tables, accès informatique et accès à suffisamment de prises. Salle faisant partie de la bibliothèque mais possibilité d'accéder sans passer par la bibliothèque. Horaires plus flexibles que la bibliothèque. Cette salle peut être séparée de la bibliothèque.
1.13	Salle de conférence		50	naturel	rez	Correspond à la salle actuelle attenante à la bibliothèque, conserver tel quel ou déplacer selon projet. L'espace de l'actuelle salle de conférence peut être réaffecté différemment. Dans ce cas une salle de conférence doit être située ailleurs.
	<b>Bibliothèque</b>					
1.14	Desk bibliothèque	3		naturel	rez	L'accès à la bibliothèque doit être facile et ouvert à tous, la réception doit se trouver à l'intérieur de celle-ci. 2 personnes au desk avec 3 postes de travail, 1 personne au renseignements/classements. Prévoir assez de place pour la réception des livres. Ce poste doit être en lien visuel avec la bibliothèque enfants. Ce mobilier doit pouvoir au futur s'adapter à des besoins différents. Cela implique des canaux de sol pour câblages...

n° local	affectation	personnes	surf. nette m²	éclairage	niveau	remarques
1.15	Bibliothèque adultes		225	naturel	rez	<i>Les fonctions dans la bibliothèque adultes doivent pouvoir s'adapter en fonction des besoins (sièges, postes de consultation multimédias, ...)</i>
1.16	Bibliothèque enfants		275	naturel	rez	<i>Le public doit passer à côté de la bibliothèque enfants et non au milieu de celle-ci comme actuellement.</i>
1.17	Espace adolescents		50	naturel	rez	<i>Aménagement d'un espace adolescents en lien avec la bibliothèque.</i>
1.18	Boxes avec poste de travail	4	20		rez	<i>La bibliothèque comprend une zone d'information-conseils avec à proximité 2 boxes (2x10m²). Chaque box est vitré et équipé d'un poste de travail pour des cours de langues, jeux, consultations, liseuses, impressions documents. Les boxes doivent permettre du travail à 1-4 personnes.</i>
<b>2 Administration</b>						
2.01	Bureau : Direction	1	21	naturel	rez	<i>1 place à la direction + conférence pour 4 personnes</i>
2.02	Bureau : Administration	4	32	naturel	rez	
2.03	Bureau : Musée collections	4	32	naturel	rez	
2.04	Bureau : Biblio. Chemin du livre	4	40	naturel	rez	
2.05	Bureau : Biblio. Gestion	4	32	naturel	rez	
2.06	Bureau : Biblio. Catalogage	4	32	naturel	rez	
2.07	Salle pour travaux de groupes	10	25	naturel	rez	<i>Salle complètement indépendante pour 10 personnes. Kitchenette accessible depuis la salle pour travaux de groupes.</i>
2.08	Espace pause-café personnel	20			rez	<i>Kitchenette à prévoir (point d'eau et micro-ondes)</i>
2.09	Vestiaire personnel et guides	30			rez	<i>Prévoir au moins 30 casiers, norme SPE</i>
2.10	Sanitaires personnel et guides				rez	<i>2 wc mixtes / 1 douche</i>
2.11	Atelier de restauration	1	30	naturel	rez	<i>Salle pour le musée avec ventilation par hotte et climatisation. A proximité des zones logistiques et accès facile au sous-sol pour les réserves et les expositions.</i>
2.12	Atelier, réparation des livres		15	naturel	rez	<i>L'équipement et la réparation des livres, mises sous pli, travaux sur papier... peut être placé librement.</i>
2.13	Bureau : Service de la culture	3	32	naturel	rez	<i>3 places de travail + possibilité de petites réunions. En lien avec salle d'étude silencieuse.</i>
<b>3 Locaux de services</b>						
3.01	Stock boutique - accueil		10		rez	<i>Proche de la boutique (1.02)</i>
3.02	Stock pour caisses livres		10		rez	<i>20 caisses 40x60 proche du desk bibliothèque (1.14)</i>
3.03	Stock non-collections		10			<i>Stock papeterie, accessible avec palettes pour livraison imprimés.</i>
3.04	Local quarantaine		6		rez	<i>Proche de l'entrée logistique.</i>
3.05	Zone de livraison-logistique				rez	<i>La livraison doit être en lien avec le monte charge (transpalettes) et se faire par la rue Victor Tissot. L'accès doit être couvert. Prévoir un local fermé pour les containers.</i>
3.06	Local nettoyage		4			<i>Point d'eau à prévoir</i>
3.07	Atelier du technicien		50		ss	<i>Montage exposition 3m sous technique. Atelier proche des stockages (3.08 et 3.09)</i>
3.08	Stockage matériel		60		ss	<i>Planches, cadres, ... Proche de l'atelier du technicien (3.07)</i>
3.09	Stockage matériel d'exposition		50		ss	<i>3m sous technique, lien avec atelier du technicien (3.07). De préférence au sous-sol</i>
3.10	Locaux techniques ventilation		75			<i>Des locaux de ventilation sont à prévoir en plus des deux locaux existants. Il s'agit de 20m² pour l'agrandissement de la bibliothèque, 20m² pour l'administration et 35m² pour la cafétéria. Le local citerne et le local chauffage sont à disposition.</i>
3.11	Stockage cafétéria		6		rez	<i>En lien avec cafétéria. Doit être accessible depuis l'extérieur.</i>
<b>4 Aménagement extérieurs</b>						
4.01	Entrée				rez	<i>L'accès doit être rendu plus facile pour tous publics : porte automatiques. Signalétique extérieure permettant de communiquer les expositions et événements en façade. Dépose-minute minibus (handicapés) et autocars en lien avec l'entrée principale.</i>
4.02	Terrasse		selon projet		rez	<i>En lien avec la cafétéria (1.04)</i>
4.03	Accès place de livraison		selon projet		rez	<i>En lien avec la zone de livraison-logistique (3.05)</i>
4.05	Places vélos selon normes				rez	

---

## 5. JUGEMENT

### 5.1. SÉANCES DU JURY

#### PHASE DE SÉLECTION

La date limite de réception des dossiers de candidature était fixée au 03 avril 2019. L'organisateur a réceptionné 57 dossiers dont un hors délai. Les 56 dossiers reçus dans les délais ont satisfait aux exigences techniques. Le 08 avril 2019 le jury s'est réuni à Bulle, il a pris connaissance du rapport technique préparé. Suite aux résultats de cet examen de conformité, le jury a décidé à l'unanimité d'admettre les 56 dossiers de candidatures au jugement, le dossier hors échéance n'a pas été admis. Le jury a ensuite analysé les dossiers et sélectionné 10 candidats pour la phase de concours.

#### PHASE DE CONCOURS

La date limite de réception des projets était fixée au 22 août 2019. L'organisateur a réceptionné les 10 projets dans les délais. Tous les dossiers ont satisfait aux exigences techniques. Le jury s'est réuni à Bulle le 09 et 10 septembre ainsi que le 02 décembre 2019.

Le 09 septembre, le jury a tout d'abord pris connaissance du résultat du rapport technique préparé. Suite aux résultats de cet examen de conformité, le jury a décidé à l'unanimité d'admettre les 10 projets au jugement.

### 5.2. CRITÈRES D'APPRÉCIATION - PHASE DE CONCOURS

Le jury a procédé au classement sur la base des critères d'appréciation suivants :

- Qualité urbanistique, architecturale et adéquation au thème
- Respect du cahier des charges, du programme des locaux et du règlement
- Qualité et fonctionnalité des espaces intérieurs et de la distribution
- Qualité des aménagements extérieurs
- Économie générale du projet.
- Insertion dans le site et relation avec le bâtiment existant

L'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération

### 5.3. 1<sup>ER</sup> TOUR DE JUGEMENT

Le jury prend connaissance des 10 projets admis au jugement :

PHYLACTERE  
 CONSERVER, AJOUTER, TRANSFORMER  
 OREE  
 RASSEMBLES AUTOUR DU PATRIMOINE  
 JOYCE  
 PAVILLON  
 PIVOINE  
 OJI  
 ALERIA  
 SPHINX

Après une première analyse des projets, le jury procède à un premier tour d'élimination en se basant principalement sur les critères d'évaluation suivants : contexte et implantation, concept architectural et fonctionnalités générales des aménagements des locaux. Les projets suivants sont ainsi écartés au 1<sup>er</sup> tour :

ALERIA  
 RASSEMBLER AUTOUR DU PATRIMOINE  
 OREE  
 CONSERVER, AJOUTER, TRANSFORMER

#### 5.4. 2<sup>ÈME</sup> TOUR DE JUGEMENT

Le jury procède à un second tour d'élimination en détaillant et complétant son analyse du premier tour et en intégrant les critères suivants : pertinence et cohérence de l'intervention, respect du programme, organisation et aménagements des locaux, qualité et fonctionnalité des espaces intérieurs, qualité des aménagements extérieurs.

Les projets suivants sont écartés au 2<sup>ème</sup> tour :

PAVILLON  
PHYLACTERE  
JOYCE

#### 5.5. TOUR DE REPÊCHAGE

A l'issue de ce 2<sup>ème</sup> tour le jury passe en revue, une nouvelle fois, toutes les propositions éliminées et procède à un tour de repêchage. Le projet PAVILLON est repêché.

Les projets suivants restent en lice :

PAVILLON  
PIVOINE  
OJI  
SPHINX

Après délibération, le jury choisit de prolonger le jugement avec une phase d'analyse complémentaire concernant l'économie générale du projet ainsi que les étapes de réalisation. Elle sera réalisée par un expert externe afin de déterminer le classement final.

#### 5.6. 3<sup>ÈME</sup> TOUR DE JUGEMENT

Le 02 décembre 2019, le jury se réunit à Bulle une dernière fois. Il est rejoint par M. Sébastien Lauper, nouveau Conseiller communal de Bulle des affaires culturelles, musée, bibliothèque et tourisme, venu suivre la délibération.

Le jury prend connaissance de l'analyse effectuée par l'expert puis procède à une analyse détaillée des quatre projets retenus. Après une discussion approfondie, il décide à l'unanimité d'éliminer le projet PAVILLON, SPHINX, OJI et de nommer le projet PIVOINE lauréat.

Le jury procède au classement final et prend la décision de décerner un prix à chaque projet.

#### 5.7. CLASSEMENT

1 <sup>er</sup> rang, 1 <sup>er</sup> prix	PIVOINE	35'000.- CHF HT
2 <sup>ème</sup> rang, 2 <sup>ème</sup> prix	SPHINX	23'000.- CHF HT
3 <sup>ème</sup> rang, 3 <sup>ème</sup> prix	OJI	20'000.- CHF HT
4 <sup>ème</sup> rang, 4 <sup>ème</sup> prix	Le jury a décidé de classer tous les projets suivants au même rang	
	PAVILLON	7'000.- CHF HT
	ALERIA	7'000.- CHF HT
	JOYCE	7'000.- CHF HT
	RASSEMBLÉS AUTOUR DU PATRIMOINE	7'000.- CHF HT
	ORÉE	7'000.- CHF HT
	CONSERVER, AJOUTER, TRANSFORMER	7'000.- CHF HT
	PHYLACTÈRE	7'000.- CHF HT

## 6. RECOMMANDATIONS DU JURY

A l'unanimité, le jury recommande au Maître de l'ouvrage de confier le mandat pour la poursuite de l'étude aux auteurs du projet «PIVOINE», dont la critique démontre qu'il possède toutes les qualités pour un développement conforme aux attentes du maître d'ouvrage. Ses auteurs tiendront compte des recommandations suivantes:

- Coûts et économie générale du projet.
- La disposition de l'entrée est à étudier et améliorer. La cour anglaise n'est pas nécessaire.
- Étudier soigneusement la possibilité d'une continuité d'exploitation. La Bibliothèque et le Musée doivent pouvoir continuer d'accueillir du public dans la mesure du possible pendant les travaux afin de ne pas prêter leur relation avec le public.
- Intégrer le pavillon construit en 2002 dans le projet.
- Ajuster le positionnement des lanterneaux ainsi que la répercussion des volumes en toiture.
- Améliorer la fonctionnalité des espaces en général, surtout des locaux sans éclairage naturel.
- Proposer une qualité paysagère élevée dans les cours.

## 7. APPROBATION DU RAPPORT PAR LE JURY

### Président :

Monsieur Dominique Salathé, Architecte ETH SIA BSA, Bâle



### Membres professionnels:

Monsieur Mehmet Hikmel, Architecte HES SIA, Bulle

Monsieur Carlos Viladoms, Architecte EPFL SIA FAS, Lausanne

Monsieur Götz Menzel, Architecte EPFL SIA FAS, Monthey

Monsieur Pierre-Alain Dupraz, Architecte ETS FAS, Genève

Monsieur Philipp Esch, Architecte ETH SIA FAS, Zürich



### Membres non-professionnels:

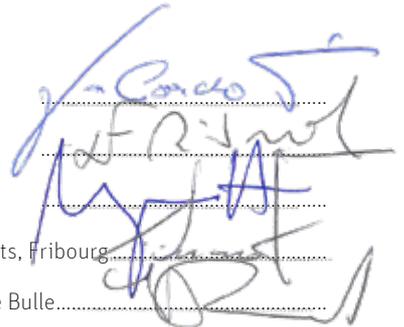
Monsieur Jacques Cordonier, chef du service de la culture, Valais

Madame Marie-Françoise Bisbrouck, Paris

Monsieur Nicolas Wyssmüller, conseiller communal, Bulle

Monsieur Charles Ducrot, chef de service adjoint, service des bâtiments, Fribourg

Madame Isabelle Raboud, Directrice du musée gruérien - bibliothèque Bulle



### Membre suppléant professionnel

Monsieur Alexandre Delley, Architecte EPFL SIA, Bulle



### Membres suppléants non-professionnels

Madame Cécile Vilas, directrice de Memoriav, Bern



Monsieur David Seydoux, Conseiller communal en charge des écoles, Bulle

---

## 8. LEVÉE DE L'ANONYMAT

1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix

**SERGISON BATES ARCHITECTS &  
JACCAUD SPICHER ARCHITECTES ASSOCIÉS**

Londres, Zurich et Genève

**PIVOINE**

2<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> prix

**BAKKER & BLANC ARCHITECTES ASSOCIÉS**

Lausanne

**SPHINX**

3<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> prix

**NB. ARCH & AFF ARCHITEKTEN**

Lausanne et Berlin

**OJI**

4<sup>ème</sup> rang, 4<sup>ème</sup> prix

**ATLIER\_TRACES & ESTAR**

Genève et Saint-Jacques-de-Compostelle

**PAVILLON**

4<sup>ème</sup> rang, 4<sup>ème</sup> prix

**LVPH ARCHITECTES**

Fribourg

**ALERIA**

4<sup>ème</sup> rang, 4<sup>ème</sup> prix

**BÜRO KRUCKER ARCHITEKTEN**

Zürich

**JOYCE**

4<sup>ème</sup> rang, 4<sup>ème</sup> prix

**TED'A ARQUITECTES**

Palma de Mallorca

**RASSEMBLÉS AUTOUR DU PATRIMOINE**

4<sup>ème</sup> rang, 4<sup>ème</sup> prix

**DREIER FRENZEL ARCHITECTURE + COMMUNICATION  
& JEAN-BENOÎT VÉTILLARD ARCHITECTURES**

Lausanne et Paris

**ORÉE**

4<sup>ème</sup> rang, 4<sup>ème</sup> prix

**TONY FRETTON ARCHITECTS &  
BLÄTTER DAFFLON ARCHITEKTEN**

Londres et Zürich

**CONSERVER, AJOUTER, TRANSFORMER**

4<sup>ème</sup> rang, 4<sup>ème</sup> prix

**LIMES CIVITAS**

Lausanne

**PHYLACTÈRE**



---

## 1<sup>ER</sup> RANG, 1<sup>ER</sup> PRIX

---

### SERGISON BATES ARCHITECTS & JACCAUD SPICHER ARCHITECTES ASSOCIÉS

Architectes : Sergison Bates architects, 34 Clerkenwell Close, London

Jaccaud Spicher architectes associés, Rue des Vieux-Grenadiers 10, 1211 Genève 8

Collaborateurs /trices : Jonathan Sergison, Sibe Duijsters, Jean-Paul Jaccaud, Onur Ozman



---

# SERGISON BATES ARCHITECTS & JACCAUD SPICHER ARCHITECTES ASSOCIÉS

---

## EVALUATION DU PROJET

---

Le projet PIVOINE propose de reconfigurer la volumétrie existante dans une nouvelle composition à la fois unitaire par son expression, mais également découpée par son langage pavillonnaire. Sa volumétrie basse souligne la présence du Château comme élément majeur et dominant de la composition. La nouvelle façade de la Maison du patrimoine et de la culture réinterprète par sa matérialité et son caractère architectural, le musée d'origine. La présence de lanterneaux en toiture, dispersés en diagonal et quasi aléatoirement, apporte une perception changeante des volumes dans l'espace en accentuant les effets de perspectives.

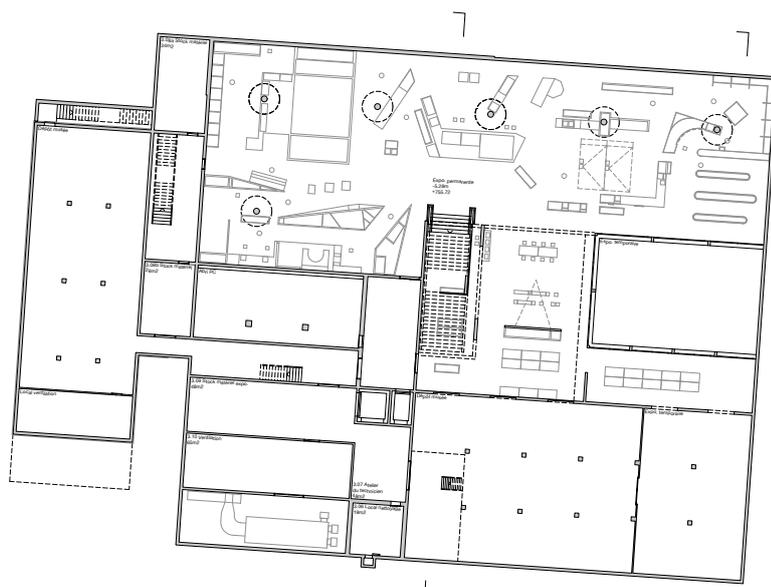
Les contours du nouveau rez-de-chaussée s'alignent à l'emprise du sous-sol. Dans le but de créer un lien entre espace intérieur et espace extérieur, à l'image du joint existant entre le musée d'origine et son extension de 2002, des césures plus profondes que larges, découpent la volumétrie et apportent de la lumière naturelle jusqu'au cœur du bâtiment. Ce dispositif se décline jusqu'au sous-sol où une cour anglaise, permet de révéler le contenu du musée, tout en laissant pénétrer la lumière naturelle dans les salles d'expositions. Adjacente à l'entrée, cette « pièce » extérieure ne convainc pas le jury car elle définit une séquence d'entrée peu naturelle et manquant de perméabilité avec l'esplanade d'accès. De plus, bien que le dispositif architectural soit séduisant, l'apport de lumière naturelle dans les salles d'expositions au sous-sol et la perte de surface y découlant ne paraissent pas pertinents d'un point de vue muséographique.

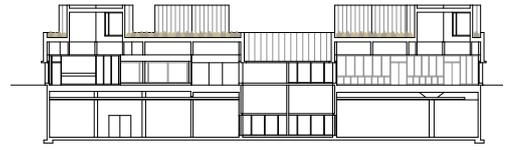
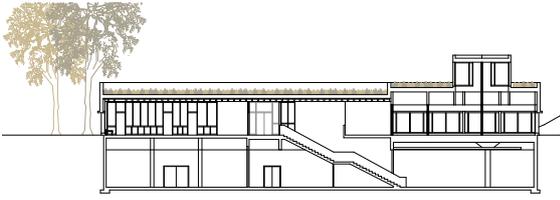
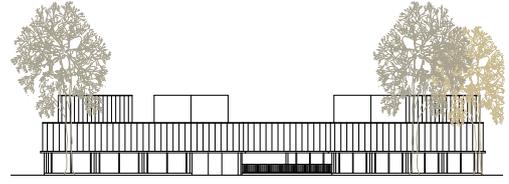
L'organisation du plan, efficace et rationnelle, s'articule autour des fentes, tout en définissant les zones du programme. La distribution par le centre permet au rez-de-chaussée de diriger les flux par catégories d'utilisateurs (visiteurs, lecteurs, personnel maintenance et personnel administratif). Les bureaux de l'administration sont judicieusement répartis dans l'actuelle bibliothèque. Les salles d'expositions au sous-sol sont accessibles comme actuellement par l'escalier existant. Un nouvel ascenseur ainsi qu'un monte-charge reliant les zones techniques, de livraisons et de stockages complètent avec beaucoup d'efficacité, la circulation verticale. Le jury relève néanmoins que des locaux dédiés à la bibliothèque (bureau gestion et bureau catalogue) ne bénéficient pas de lumière et de ventilation naturelle, alors que des locaux vestiaires et sanitaires sont placés en façades.

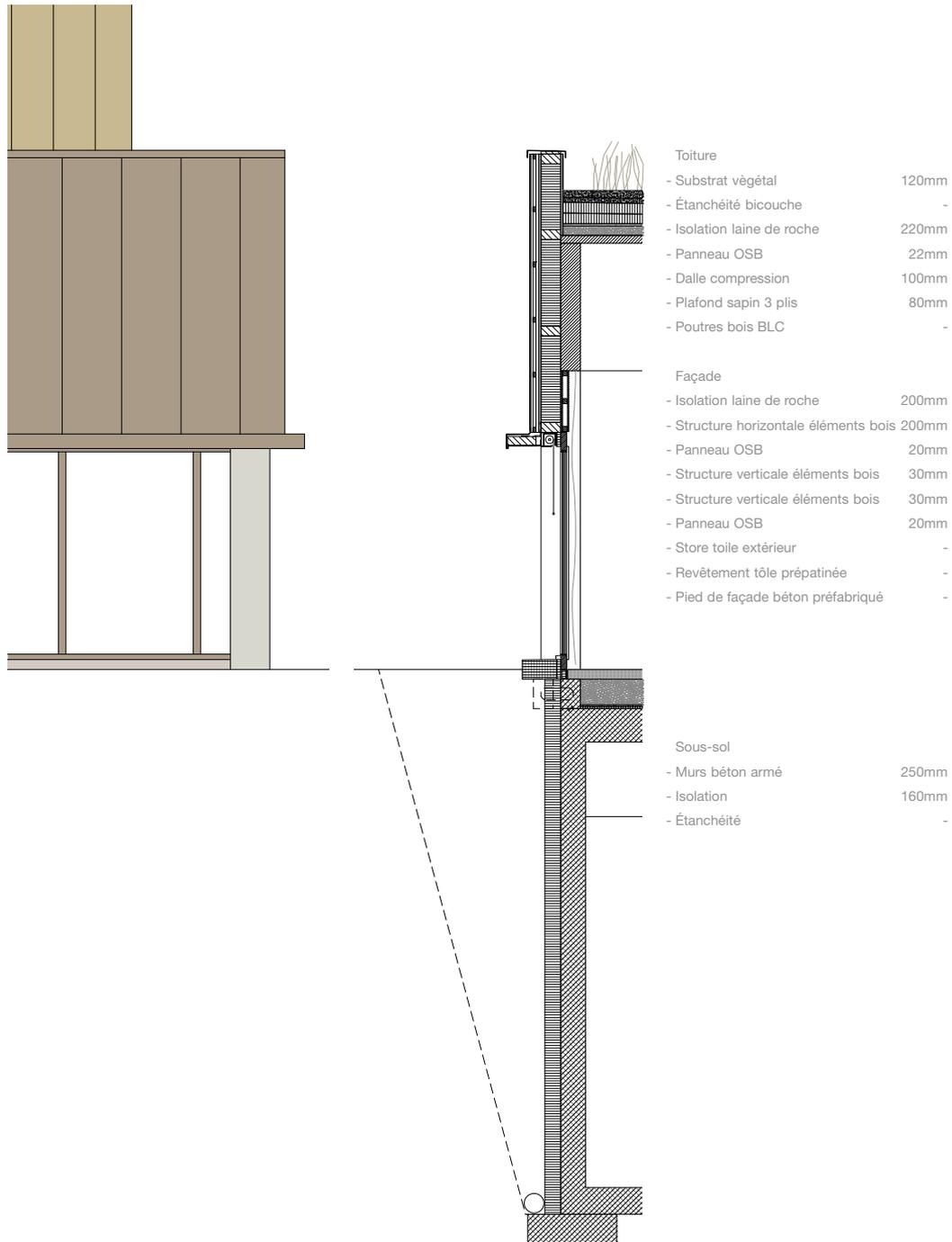
Toutefois, par ses larges baies vitrées, ses vues diagonales et sa toiture coiffée de grands lanterneaux, la nouvelle Maison du patrimoine et de la culture se veut être un bâtiment ouvert et baigné de lumière. La hauteur structurelle nécessaire aux grandes portées de la nouvelle toiture, donne une amplitude supplémentaire à la spatialité de l'ouvrage. Les descentes de charge sont gérées en façades et sont donc transmises sur les murs périphériques du sous-sol. La grande hauteur (peut-être trop importante) des lanterneaux et le traitement par une lasure claire des poutres en bois, participent à cette nouvelle identité des lieux. La matérialité des façades, prévue en tôles prépatinées de couleur brun foncé, identique à celle d'origine, affirme une sorte de continuité du bâtiment dans son contexte tout en lui donnant son identité propre.

Le jury apprécie la qualité de cette proposition, tentant dans plusieurs thèmes de faire le lien entre d'un côté, le respect du bâtiment existant et son histoire et de l'autre, le nouveau programme et son devenir. Dans ce registre de solutions stratégiques et pragmatiques, démontrant une grande habileté, le jury relève une certaine ambiguïté dans la manière d'accepter la volumétrie de l'agrandissement réalisé en 2002 et donc de se l'approprier, sans l'avoir pour autant traitée et intégrée dans une vision plus globale et pérenne.

Le volume et les surfaces sont dans la moyenne de l'ensemble des concurrents ce qui permet de placer le projet PIVOINE dans la cible budgétaire et entrevoir sa faisabilité avec sérénité.







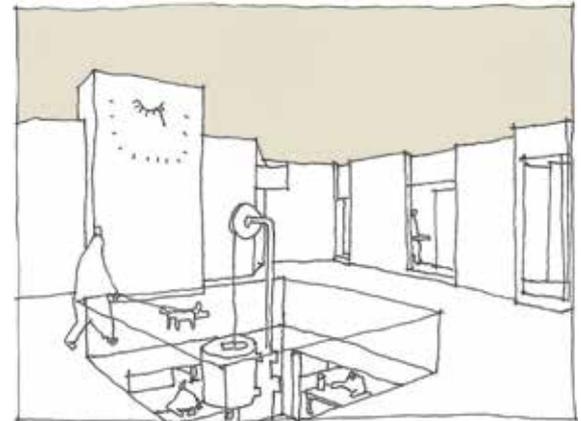
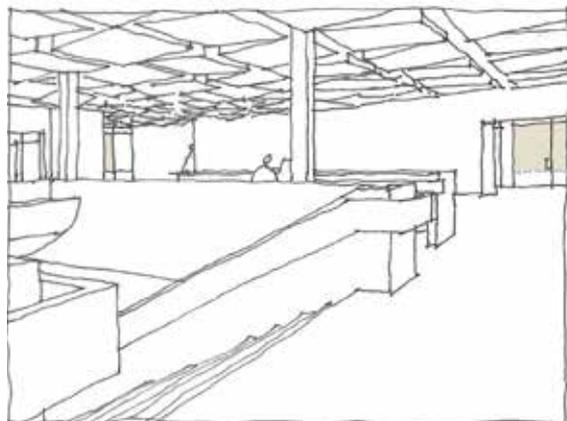
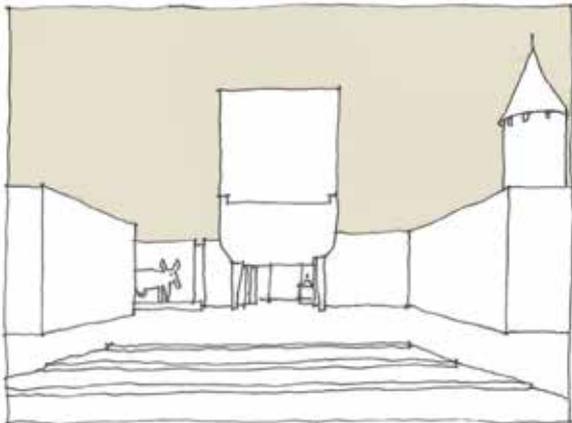


## 2<sup>ÈME</sup> RANG, 2<sup>ÈME</sup> PRIX

### BAKKER & BLANC ARCHITECTES ASSOCIÉS

Architecte : Bakker & Blanc architectes associés, Escaliers du Marché 4, 1003 Lausanne

Collaborateurs /trices : Alexandre Blanc, Marco Bakker, Pauline Seigneur, Piero Fumagalli



---

# BAKKER & BLANC ARCHITECTES ASSOCIÉS

---

## EVALUATION PROJET

---

La structure multipartite et cellulaire de l'actuel musée Gruérien est déjà le résultat d'un processus de croissance. Les auteurs du projet 'Sphinx' proposent de poursuivre cette morphologie et d'étendre la croissance au moyen de trois ailes du bâtiment jusqu'à ce que les contours du socle (invisible) du bâtiment soient atteints. Cette stratégie mimétique s'applique également au langage des façades, qui correspond en construction et en expression au bâtiment existant.

Cette acceptation sans préjugés de ce que l'on trouve est très sympathique dans son pragmatisme, mais aussi un peu sans vision. Car le projet a été développé ici davantage à partir des conditions du parc immobilier existant qu'à partir des potentiels du programme.

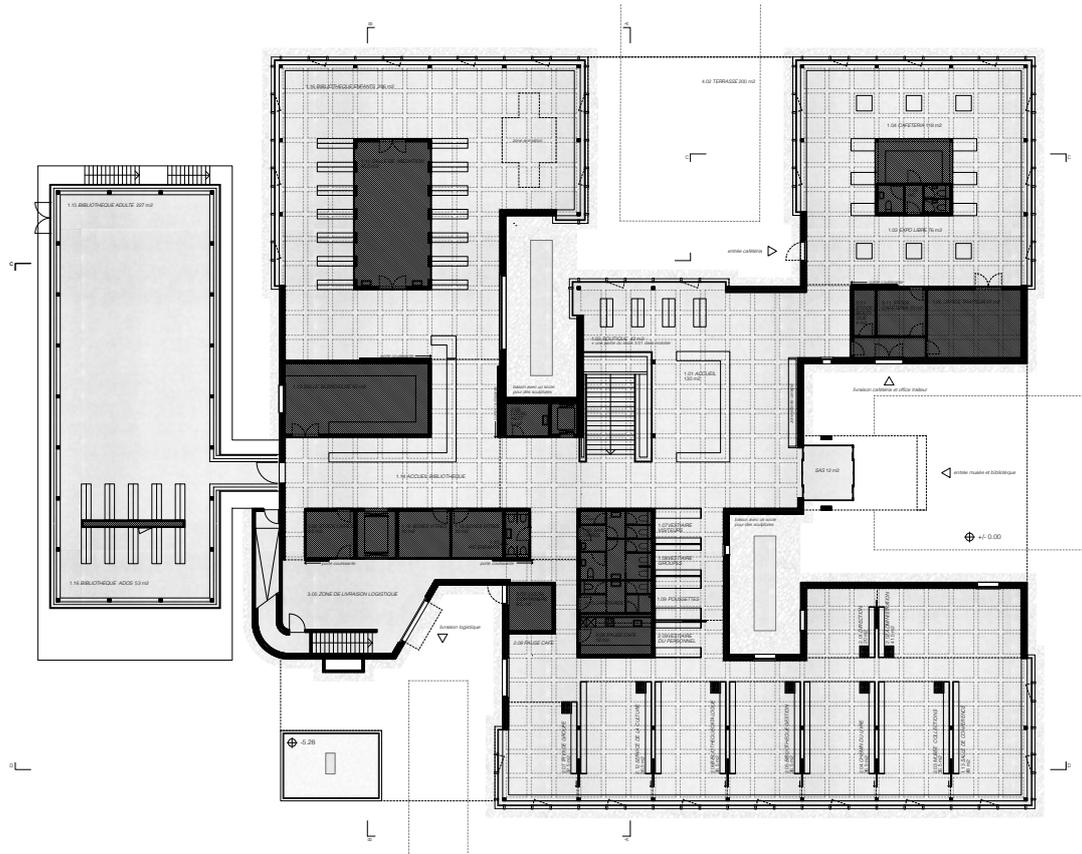
La mise en place des nouvelles ailes, cependant, est maintenant très ingénieuse, car non seulement elles enjambent deux larges cours d'accès, mais elles mènent également à d'autres petites cours légères, qui pénètrent et ouvrent la structure large et profonde comme par capillarité. Le résultat est une disposition spatiale vivante et passionnante dans laquelle l'intérieur et l'extérieur sont agrafés ensemble. Malheureusement, les murs des cours sont en grande partie fermés à l'exception de petites ouvertures, ce qui réduit considérablement la perméabilité ; surtout dans la cour d'entrée, cette fermeture de l'intérieur ne peut être reproduite par l'espace public. A l'intérieur, cela crée des zones sombres qui ne conviennent guère aux lieux de travail (p. ex. bibliothèque de prêt).

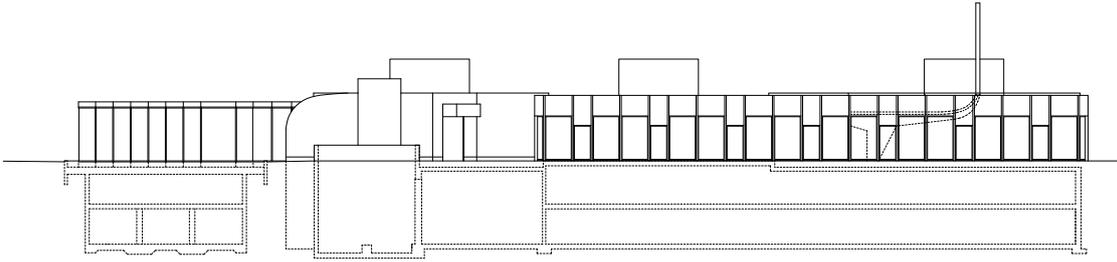
Les auteurs profitent de la plus grande profondeur des nouvelles ailes pour ranger les volumes fermés dans leur cœur. Ils traversent la toiture et, grâce à leur hauteur supplémentaire, peuvent accueillir une mezzanine au service de la technique du bâtiment. Cette solution de découpe est très efficace, mais elle déplace les grandes surfaces et réduit leur flexibilité. Surtout dans le domaine de la bibliothèque, la libre circulation de l'espace est plutôt restreinte.

La disposition interne de l'espace est cohérente et intuitive. En passant la nouvelle réception, située en face de l'escalier existant, on accède à la réception de la bibliothèque, dont les deux départements - enfants et adultes - sont facilement accessibles et contrôlables d'ici. Le fait que la cafétéria donne sur le parc est logique et correspond au caractère public que le bâtiment doit véhiculer encore plus fortement à l'avenir. Cependant, l'exposition à libre accès est quelque peu encombrée et cachée, où elle est susceptible de n'attirer que quelques curieux.

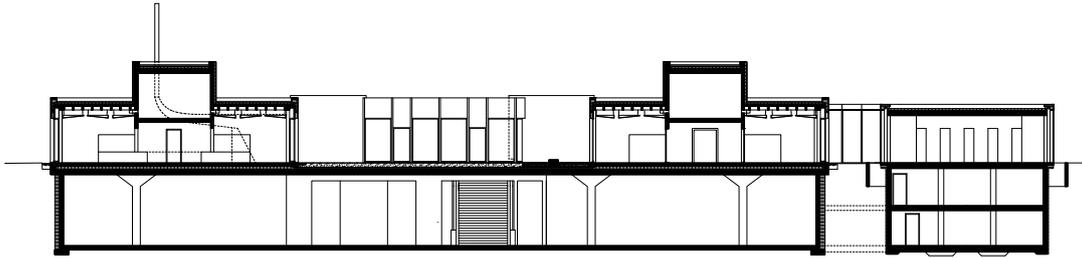
Sur la rue Tissot, un atrium profond irrite, qui non seulement éclaire les Ateliers de restauration, mais vise aussi à susciter l'intérêt des passants pour la conservation du patrimoine culturel. Cette mesure, cependant, perturbe gravement le contexte de l'espace ouvert qui se trouve devant elle, et elle perturbe également le travail souvent sensible à la lumière des restaurateurs.

Le projet « Sphinx » (dont le nom de code n'a pas été révélé aux jurés) montre clairement les deux : les possibilités et les limites de ce qui est réalisable avec une stratégie consistant au «weiterbauen» le bâtiment existant. Typologiquement, les bâtiments existants sont en fait des pavillons, dont l'essence est que leur croissance en taille est limitée. La question de savoir si l'expansion à venir dépassera la taille critique a fait l'objet d'un débat controversé.

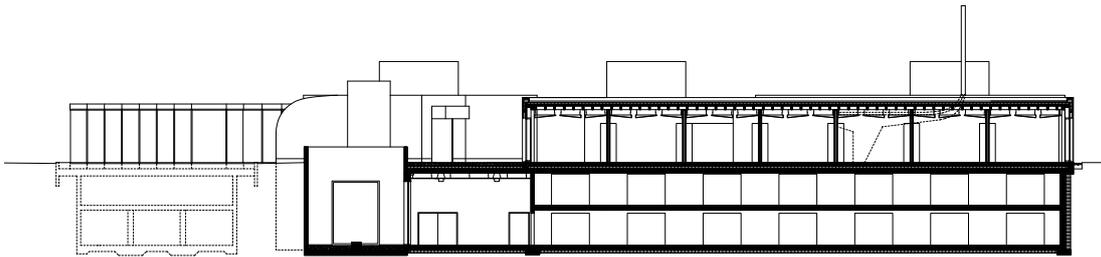




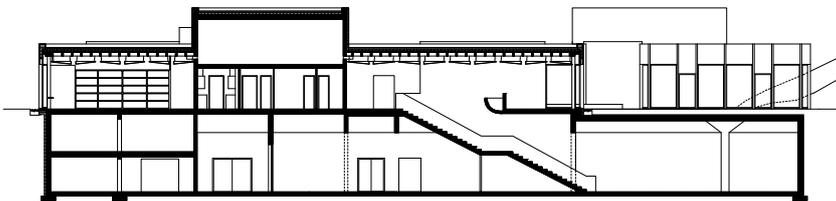
FACADE SUD 1:200



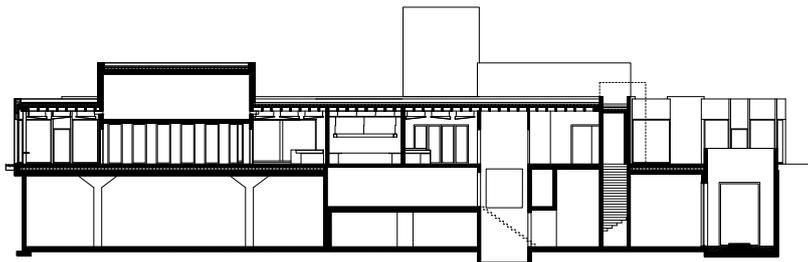
COUPE CC 1:200



COUPE DD 1:200



COUPE AA 1:200



COUPE BB 1:200



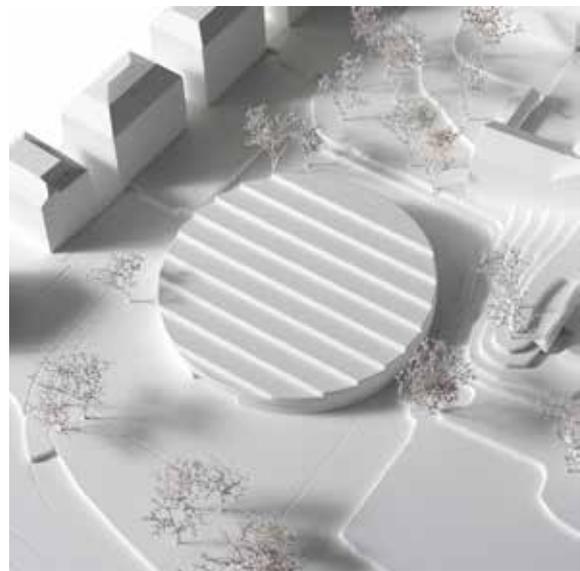


## 3<sup>ÈME</sup> RANG, 3<sup>ÈME</sup> PRIX

### NB.ARCH & AFF ARCHITEKTEN

Architectes : NB. ARCH, Av. de Jurigoz 20, 1006 Lausanne  
AFF ARCHITEKTEN, HAUPTSTR.13, 10317 BERLIN

Collaborateurs /trices : Sarah Nedir, Luc Bovard, Yves Macherel, Martin Fröhlich, Sven Fröhlich, Monic Frahn,  
Samuel Dayer, Tiago Borges, Ida Frölich



---

## NB.ARCH & AFF ARCHITEKTEN

---

### EVALUATION PROJET

---

Par sa réponse, le projet OJI pose d'emblée la question suivante : comment agrandir un bâtiment public déjà agrandi par le passé, tout en lui donnant son identité propre. La contradiction entre visibilité future de la Maison du patrimoine et de la culture et prédominance du château comme figure majeure du site est également questionnée. Le projet dialogue entre le patrimoine ancien dans lequel il prend place et celui contemporain que veut véhiculer ce nouveau pôle culturel et patrimonial.

La réponse apportée par ce projet est radicale mais interroge, puisqu'un remplacement total du rez-de-chaussée est proposé. La nouvelle volumétrie émergente et sa structure circulaire sont empruntées de l'oji (l'oiseau) que porte sur son dos l'armailli pour charger les meules de fromages. Le patrimoine de la région est ainsi réinterprété symboliquement dans cette nouvelle construction qui devient le premier objet exposé avant que le visiteur découvre l'entier des collections. La nouvelle volumétrie (forme forte) s'impose dans le site comme un pivot entre le parc, le glacis, le château, le centre-ville et l'école. Sa façade, entièrement vitrée à l'échelle du visiteur, offre une grande perméabilité entre les espaces intérieurs et l'espace public environnant sans pour autant hiérarchiser ce rapport au contexte.

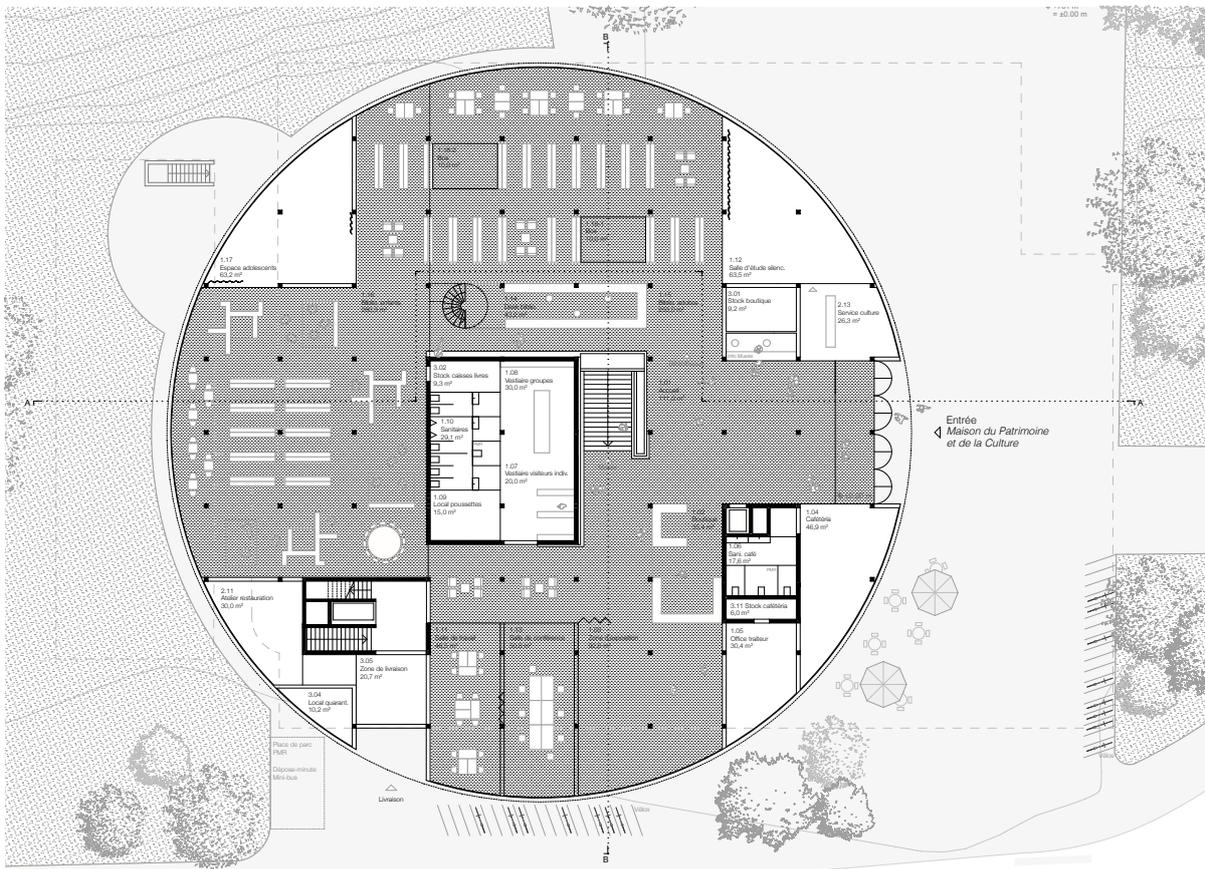
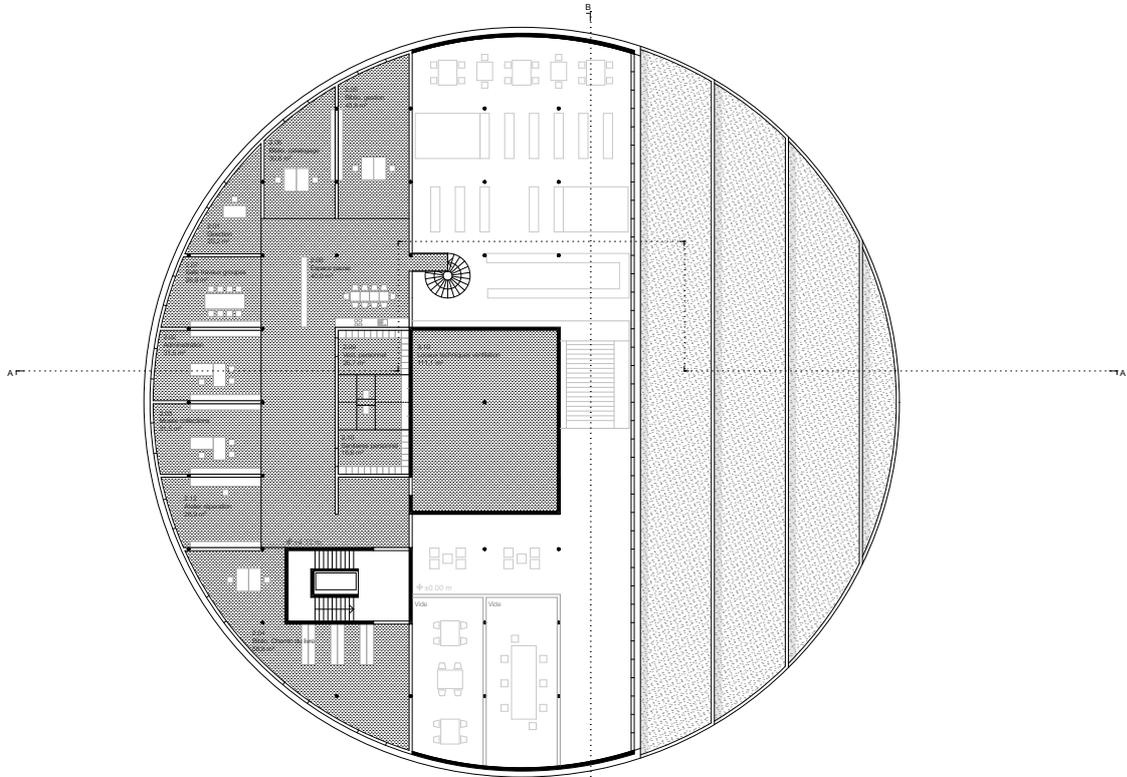
Seuls les sous-sols et les liens verticaux (structures et techniques) sont conservés. La trame de la structure du sous-sol est reprise et doublée par la trame structurelle de la nouvelle partie émergente, ce qui pose la question d'un renforcement nécessaire de la dalle du rez-de-chaussée. Comme pour la structure de l'oji portant le fromage, les poteaux verticaux du rez-de-chaussée soutiennent un couronnement constitué d'une enveloppe revêtue de tavillons dans laquelle vient se loger un étage partiel abritant l'administration. La toiture à sheds, dont les pans vitrés sont orientés à l'est, participe au langage résolument contemporain de l'ensemble. Les fenêtres à l'étage, les détails des frises et les assemblages des poteaux en béton avec la structure bois, réinterprètent toutefois les modes constructifs ancestraux. De cette solution claire et précise en apparence, le jury s'interroge d'un point de vue constructif entre les parties hors sols et celles en sous-sol qui n'ont évidemment pas la même géométrie.

La réponse apportée par cette solution permet une organisation des espaces qui séduit le jury. Les espaces bibliothèques enfants et adultes sont bien distribués et les parcours sont fluides généreux et lumineux. La position à l'étage des locaux administratifs est également appréciable. La position centrale du bloc de services permet une grande flexibilité des différents espaces et des usages. Les sous-sols conservent leurs organisations actuelles et un nouvel ascenseur distribue le tout.

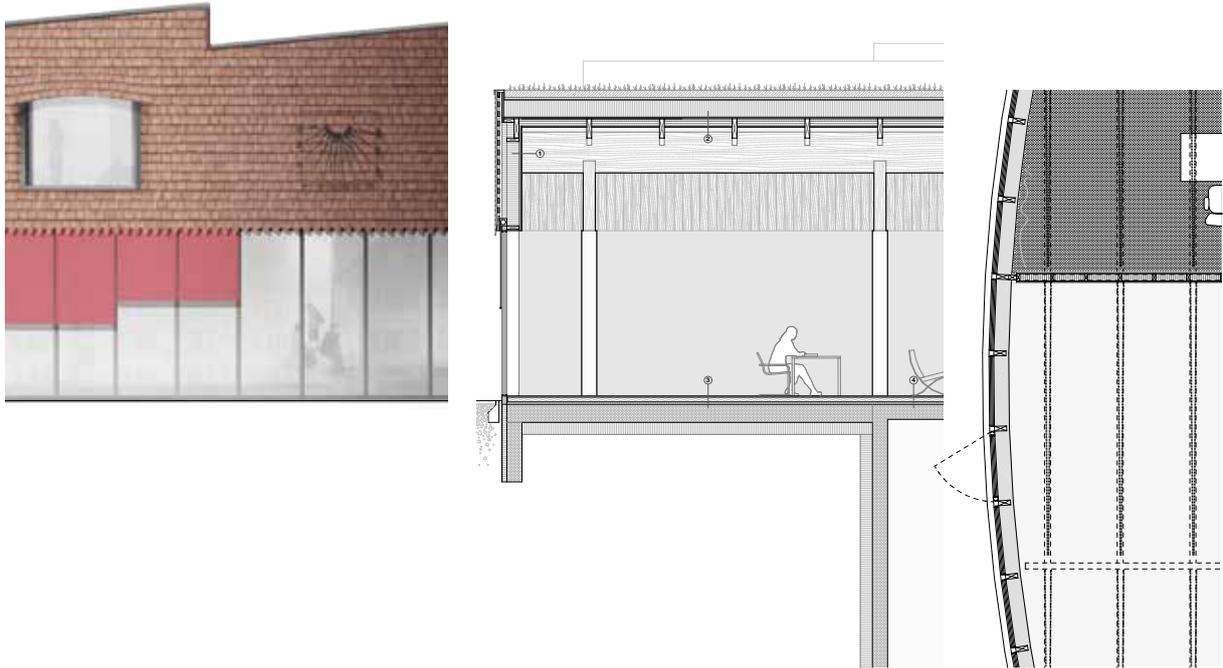
Bien que le jury apprécie cette proposition affirmant un ancrage au patrimoine de la région, il s'interroge sur l'aspect caricatural de la référence rurale par opposition avec le développement urbain de la ville de Bulle. De plus, la liberté prise en remplaçant entièrement le rez-de-chaussée existant a suscité de nombreuses questions. Le jury voit dans cette proposition une contradiction entre le thème même du projet « Maison du patrimoine et de la culture » et l'attitude « tabula rasa » que le projet propose, comme une négation du patrimoine construit.

D'autre part, la démolition et la reconstruction complète du rez-de-chaussée par une nouvelle forme homogène et unitaire, impose une interruption totale de l'activité du musée pendant les travaux. Cet aspect a été largement débattu et évalué au sein du jury qui y voit une perte d'exploitation et de visibilité pour le musée, durant toute la période du chantier.

Le projet OJI propose un volume évidemment supérieur à la moyenne de l'ensemble des concurrents, ce qui le place comme le projet le plus coûteux, sans compter le coût de la perte d'exploitation et des protections nécessaires pour assurer sa mise en œuvre.









---

## 4<sup>ÈME</sup> RANG, 4<sup>ÈME</sup> PRIX

*LE JURY A DÉCIDÉ DE CLASSER TOUS LES PROJETS SUIVANTS AU MÊME RANG*

---

### **ATELIER\_TRACES & ESTAR**

Architectes : Atelier\_Traces, route des Acacias 43, 1227 Les Acacias Genève

Estar, Rua do Cardeal Paya 18 10, 15703 Santiago de Compostela

Collaborateurs /trices : Philippe Ramseier, Valérie Gleiber Ramseier, Valentina Bezzo, Joan Massague Sanchez, Aurora Armental Ruiz, Stefano Ciurlo Walker, Maria Bergua Orduna, Julia Nahmani, Gonçalo Pires, Riccardo Amarri

---

### **LVPH ARCHITECTES**

Architecte : LVPH architectes, Route du Stand 7a, 1142 Pampigny

Collaborateurs /trices : Paul Humbert, Simon Durand, Mitko Iliev, Maxime Roux, Valerio Sartori, Delphine Serio

---

### **BÜRO KRUCKER ARCHITEKTEN**

Architecte : Büro Krucker architekten, Albisriederstrasse 232, 8047 Zürich

Collaborateurs /trices : Bruno Krücker, Benjamin Boehringer, Julia Janiel, Katharina Paschburg, Marco Bosshardt, Cilgia Hofer, Peter Graf, Thomas Pfyl

---

### **TED'A ARQUITECTES**

Architecte : TE'd'A arquitectes, Av. Alexandre Rosselló, 2, 2n, 2a, 07002 Palma de Mallorca

Collaborateurs /trices : Irene Pérez Piferrer, Jaume Mayol Amengual, Toni Ramis, Francesca Malventi, Marc Strunk, Dario Biscaro, Roi Carrera, Miquel Rodriguez

---

### **DREIER FRENZEL ARCHITECTURE + COMMUNICATION & JEAN-BENOÎT VÉTILLARD ARCHITECTURES**

Architectes : DREIER FRENZEL ARCHITECTURE + COMMUNICATION, Avenue du Rond-Point 18, CH-1006 Lausanne

Jean-Benoît Vétillard Architectures, rue Julien Lacroix 72, 75020 Paris

Collaborateurs /trices : Yves Dreier, Eik Frenzel, Ingrid Gjermstad, Oscar Gential, Jean-Benoît Vétillard, Eugenio Nuzzo

---

### **TONY FRETTON ARCHITECTS & BLÄTTLER DAFFLON ARCHITEKTEN**

Architectes : Tony Fretton Architects, 53-79 Highgate Road, London NW5 1TL

Blättler Dafflon Architekten AG, Binzstrasse 39, 8045 Zürich

Collaborateurs /trices : Tony Fretton, David Owen, Liam Madden, Henry Lau, David Kennedy, Ralph Blättler, Gilles Dafflon, Bastien Guy

---

### **LIMES CIVITAS**

Architectes : Elipsearchitecture, Place de la Palud 14, 1003 Lausanne

atelier atlantico, Marqués de Murrieta 16, atelier 7, 26005 Logrono, Espagne

Collaborateurs /trices : Yannik Claessens, Mattia Pretolani, Mario Galiana, German Müller, Marc Ribert, Yves Pedrazzini, Jean-Claude Albertin, Daniel Willi

---

## ATELIER\_TRACES & ESTAR

---

### EVALUATION PROJET

---

Les auteurs du projet proposent d'implanter un pavillon indépendant au nord-est du bâtiment existant. Par son plan de masse presque carré et non-directionné, cette nouvelle construction pavillonnaire, rayonne uniformément dans le paysage. Dans le contexte immédiat du Parc du Cabalet au nord du périmètre ce choix d'un type de bâtiment lié aux jardins et aux parcs est convaincant. Malgré cette équivalence et autonomie inhérentes au type, l'implantation précise arrive, conjointement avec le bâtiment existant, à définir trois espaces distincts : une terrasse généreuse au nord-ouest, un préau bien défini devant l'entrée principale du bâtiment existant et un espace paysager vers la Rue Victor-Tissot au Sud. Ce dispositif crée une belle entrée au parc et garantit une fluidité de cheminements. L'implantation permet une bonne intégration dans le site avec un volume bâti restreint gardant un profil bas au pied du château. Le souhait de répondre d'une manière respectueuse envers ce monument historique est apprécié par le jury.

L'intervention principale sur le bâtiment existant consiste à supprimer l'escalier qui mène au musée au sous-sol et de le relocaliser au rez-de-chaussée du nouveau pavillon. La trémie de l'ancien escalier est fermée, créant de nouvelles surfaces pour la bibliothèque. La liaison actuelle entre celle-ci et le musée au sous-sol du même bâtiment est supprimée. La raison d'être du nouveau pavillon est d'abriter cette nouvelle liaison vers le sous-sol existant pour visiter les salles d'exposition. Cette séparation totale des deux programmes principaux, musée et bibliothèque, est fortement critiquée par le jury.

En effet, le projet a déclenché la discussion sur ce qu'est la nouvelle Maison du Patrimoine et de la Culture. En proposant deux bâtiments la question d'identité de l'institution et de son fonctionnement sont touchés. Il n'est plus possible pour le visiteur de découvrir spontanément les différents programmes de la bibliothèque et du musée et d'expérimenter leur perméabilité. D'une manière analogue, les employés se trouvent répartis sur des locaux administratifs dans deux bâtiments, ce qui ne correspond pas à l'esprit de l'institution et empêche l'échange et la collaboration. Il est jugé que les synergies envisagées pour la nouvelle Maison du Patrimoine et de la Culture ne pourront pas se développer.

L'organisation en plan des deux bâtiments apparaît schématique. Dans la bibliothèque, une longue paroi se développe depuis l'entrée en direction de l'annexe de l'année 2002 divisant le plan en deux parties. Au nord se trouvent les grands espaces de la bibliothèque et de

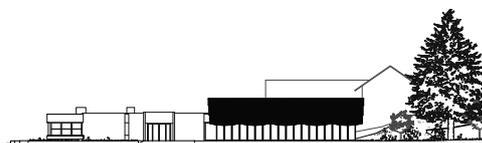
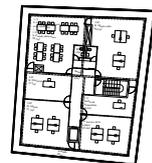
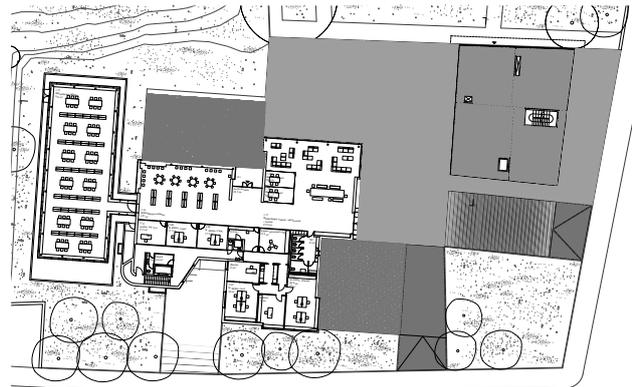
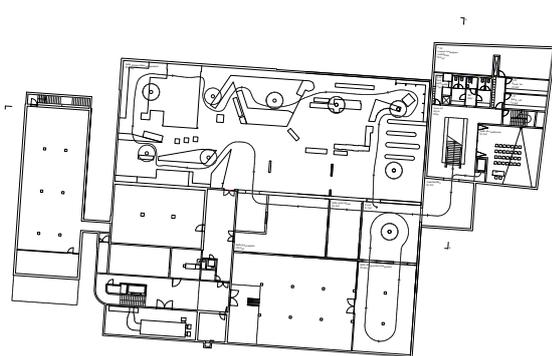
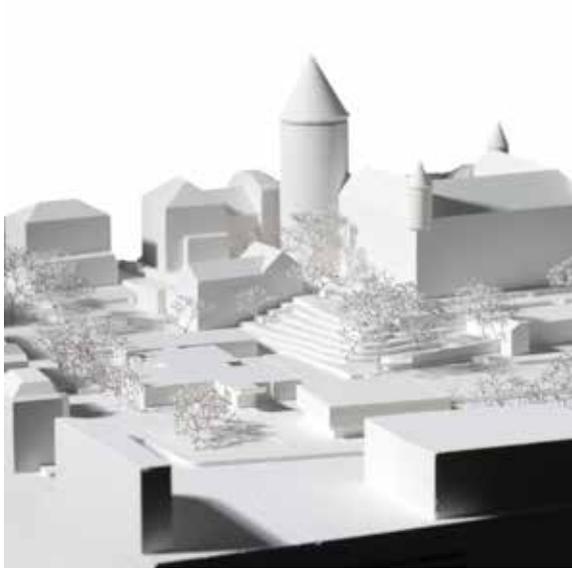
lecture, au sud les plus petites pièces administratives et de soutien, dont une grande partie est sans rapport avec l'extérieur. Hormis la terrasse proposée en lien avec la bibliothèque et donnant sur le Parc du Cabalet, le jury ne reconnaît pas de qualité spatiale spécifique à la proposition. La même attitude schématique se retrouve dans la conception du pavillon. Fidèle à ce type, ses quatre façades sont traitées de la même manière : entièrement vitrées au rez-de-chaussée et avec un écran ajouré en lames de bois à l'étage, telle un voile suspendu. Malgré cette articulation, l'expression du nouveau bâtiment ne convainc pas.

Les façades présentent chacune une entrée au niveau de la ville et du jardin, contribuant à l'esprit ouvert de l'institution. Le rez-de-chaussée est divisé en quatre secteurs, abritant l'accueil, l'exposition temporaire, la cafétéria et le nouvel escalier amenant au musée souterrain. L'exploitation de cet espace est pourtant mise en question. L'absence des éléments de service comme le rangement pour poussettes ou un bar pour la cafétéria n'aide pas à illustrer une utilisation au quotidien. De même, la descente à l'exposition reste peu articulée et aboutit dans une enfilade d'une antichambre et d'un foyer. Le jury questionne la qualité de ce lien.

Le dispositif du premier étage derrière l'écran ajouré en bois n'offre pas une grande qualité pour les lieux de travail. On y trouve une partie de l'administration ainsi que la salle de travail pour les classes. L'emplacement de cette dernière à cet endroit très privé va à l'encontre du souhait de créer un environnement stimulant et favorisant l'échange. En somme le développement architectural du pavillon semble trop forcé formellement et représente une contrainte pour son utilisation.

L'économie de moyens employés semble être approprié au budget de construction annoncé. L'aspect extérieur du bâtiment existant demeure inchangé. Toutefois un contrôle des surfaces du projet a relevé que le volume bâti restreint décrit comme positif ci-dessus est dû au fait que les surfaces demandées dans le cahier de charges ne sont pas toujours respectées.

La proposition de créer un ensemble de bâtiments, comme un petit campus, reste intéressant sur le plan urbanistique et dans son rapport discret au monument historique. Par contre l'organisation des locaux proposée ne correspond pas au fonctionnement et à l'identité de l'institution.



---

# LVPH ARCHITECTES

---

## EVALUATION DU PROJET

---

Aujourd'hui, le Musée gruérien est subordonné au château comme il se doit. Éphémère, bas, sans masse et sans pathos, l'édifice se dresse comme un bungalow sur la prairie à côté du château, incarnation de la permanence, de la verticalité, du poids physique et symbolique. Avec l'augmentation soit de surface soit d'importance publique, comme le musée et la bibliothèque vont l'expérimenter à travers la fusion pour former la « Maison de la Culture et du Patrimoine », le rapport au château change également.

Les auteurs d'«Aléria» proposent donc que le bâtiment public ne soit plus défini par opposition au bâtiment existant, mais intégré dans le récit héroïque et fortifié du château et dans l'ensemble des plinthes, des murs et jardins qui l'entourent. Ils font référence aux sites de fouilles où le paysage, la topographie et l'architecture se rejoignent et sont parfois presque impossibles à distinguer les uns des autres. Ce récit est aussi puissant qu'original, mais - pour anticiper le verdict unanime du jury - il n'est pas compatible avec le recours au public qui accompagne la redédicace du musée à la Maison de la Culture.

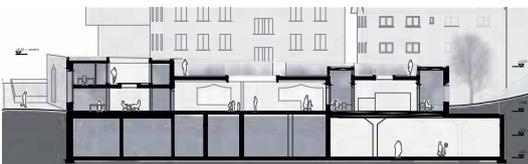
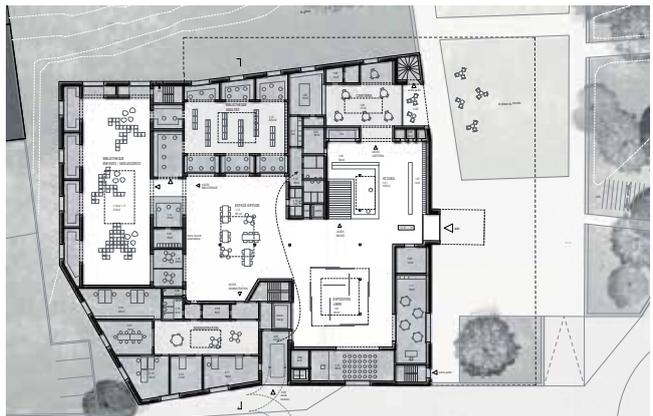
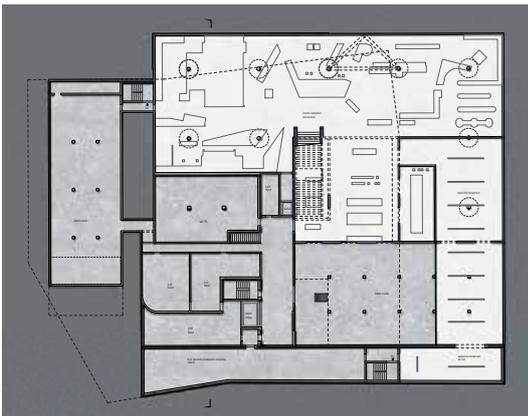
Les auteurs proposent que les cavités entre les bâtiments existants soient remplies de masse bâtie et que cette masse soit structurée en chambres. Elles abriteront les usages secondaires, mais aussi les bureaux et un certain nombre de salles de retraite caverneuses pour une lecture paisible. Le résultat est une image inversée, introvertie de la spatialité d'aujourd'hui. Cette contre-image n'est pas sans appel, mais ne justifie pas les contraintes excessives avec lesquelles elle est achetée. Une lumière zénithale sombre et atténuée remplacerait la lumière latérale d'aujourd'hui, les murs épais et spacieux limiteraient sévèrement la flexibilité requise, la cafétéria ne pourrait pas remplir sa tâche d'espace de seuil invitant entre la ville et l'institution.

Derrière ces objections fonctionnelles se cache le doute général sur le pathos avec lequel le projet « Aléria » est présenté. Une Maison de la Culture et du Patrimoine ne vit-elle pas d'un accès facile, d'encouragements au lieu d'intimidations ? C'est la curiosité qui devrait conduire les gens ici et remplir cette maison de vie. Les contours énigmatiques des fenêtres et l'accessibilité du toit sont-ils suffisants pour éveiller la curiosité sur la vie intérieure d'une maison aussi secrète, hostile ?

En dépit de ces objections fondamentales, la conception offre quelques éléments de réflexion intéressants : ici, le toit du grand bâtiment est pris au sérieux en tant que cinquième façade, et le déplacement des pièces pour l'administration en amont, loin du coin le plus exposé de l'espace urbain, est également convaincant.

D'autre part, la façade en béton de Misapor, qui est chère, lourde et techniquement sophistiquée, est vue d'un œil critique.

En conclusion, la contribution « Aléria » a enrichi le débat sur la solution adéquate pour la « Maison de la Culture et du Patrimoine » d'aspects importants grâce à sa thèse résolument présentée. En fin de compte, cependant, il a probablement contribué davantage à consolider le consensus sur l'importance d'une maison ouverte et flexible.



---

# BÜRO KRUCKER ARCHITEKTEN

---

## EVALUATION PROJET

---

Les auteurs du projet comprennent le Parc du Cabalet comme espace fondateur de l'organisation urbaine dans cette partie de la ville, autour duquel les différents bâtiments publics se rassemblent. Dans ce sens, la future Maison de la Culture et du Patrimoine est insérée dans le parc qui évolue en Jardins de la Cité. Le projet prévoit un nouvel emplacement de l'entrée principale orientée vers ces jardins au nord, créant un espace extérieur de transition, comme une cour d'honneur, entre l'édifice et l'espace végétal. Cette contribution a donné l'opportunité au jury de discuter la relation entre la future institution, le parc et la ville. Le parti pris met le parc au centre de sa réflexion, mais éclipse la présence de la Rue Victor Tissot au Sud, qui représente néanmoins une entrée importante de la ville, dotée d'un ensemble signifiant de bâtisses du 19ème. Le jury est d'avis que le projet tourne son dos à la ville et n'arrive pas à remplir le rôle de pivot urbain voulu par l'institution.

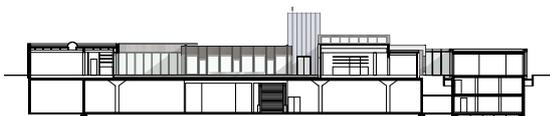
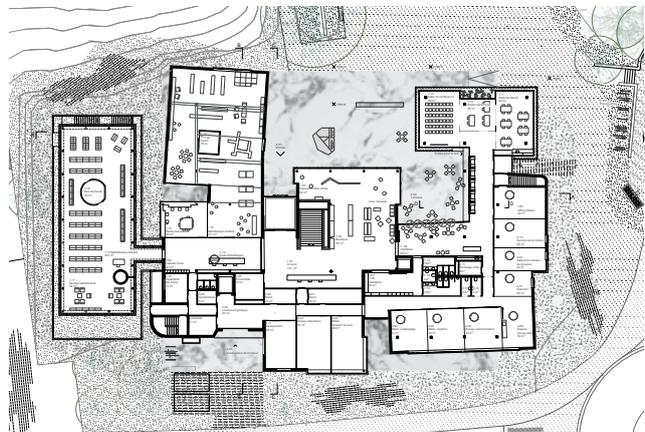
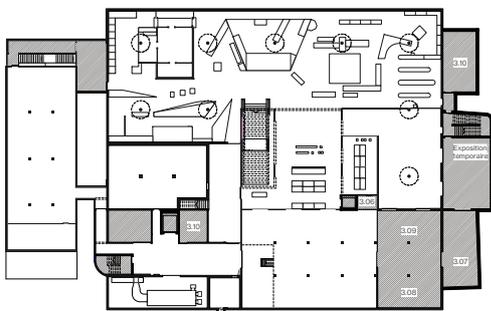
Le projet adopte une stratégie de transformation en conceptualisant l'état actuel du bâtiment existant. Celui-ci se compose d'un corps principal des années 1970 d'un langage architectural brutaliste en béton avec des parties vitrées « miesiennes » ainsi qu'une annexe de l'année 2002 vitrée d'une manière minimaliste dans l'esprit de la Swiss Box. Cette juxtaposition de langages différents conduit les auteurs du projet d'aborder l'agrandissement comme un collage : ils rajoutent quatre extensions au conglomérat trouvé sur place. Chaque ajout a sa forme spécifique mais partage des proportions semblables : une tourelle, un shed, un autre volume « miesien » et une halle avec une ouverture iconographique en forme de triangle. Une unité composée de fragments est créée. Les volumes restent d'une hauteur restreinte, à l'exception de la tourelle, qui permet à l'ensemble d'entrer en dialogue subtil avec le château : lui faisant écho tout en laissant le premier rôle. Malheureusement, le volume avec la toiture en shed touche au glacis du château, ce qui compromet la fluidité des espaces extérieurs et met en péril à cet endroit la topographie liée au monument.

La stratégie de transformation choisie est claire. Cependant, l'appréciation de l'aspect extérieur découlant de cette approche est mitigée. D'une part la stratégie du collage est appréciée pour sa fraîcheur contemporaine, étant en adéquation avec le désir de l'institution de vouloir se redéfinir. D'autre part, la crainte d'ensemble trop fragmenté et de l'image qu'il renvoie est évoquée.

A l'intérieur, chaque volume distinct reprend une partie du programme : l'annexe de 2002 la bibliothèque des adultes et des adolescents, l'espace à toiture en shed la bibliothèque des enfants, la halle « miesienne » une partie des espaces administratifs. La cafétéria est organisée dans un espace donnant sur une courette ouverte. Un peu à l'écart, se situe la salle de conférence et les salles de travail dans le volume avec l'ouverture triangulaire. Cette partie est dotée d'entrées secondaires pour le soir et la livraison.

L'organisation du plan est claire, mais implique des longues surfaces de circulation. Pour y remédier, les auteurs du projet prévoient de vitrer le couloir dans la partie Est et de l'orienter sur la courette, en analogie à un cloître. L'escalier existant amenant au musée au sous-sol reste intouché. Avec la nouvelle entrée, l'espace d'accueil avec son nouvel ascenseur constitue le centre de la Maison de la Culture et du Patrimoine depuis lequel les visiteurs peuvent se diriger dans les différents secteurs selon les attentes du cahier de charges.

Une construction légère avec une structure en bois est posée sur la dalle du sous-sol. L'économie de moyens employés semble appropriée au budget de construction annoncé.



---

## TED'A ARCHITECTES

---

### EVALUATION DU PROJET

---

Les auteurs du projet proposent une nouvelle enceinte qui enveloppe complètement le musée Gruérien dans sa forme actuelle. Ce parti pris modifie complètement le rapport qu'entretient l'institution avec le parc. L'emprise du projet est surdimensionnée, péjorant ainsi la fluidité des cheminements ainsi que la qualité des espaces extérieurs. La forme urbaine régulière proposée réagit de manière indifférenciée aux orientations et conditions pourtant variées du site. Le projet n'arrive pas à se mettre véritablement en relation avec son contexte.

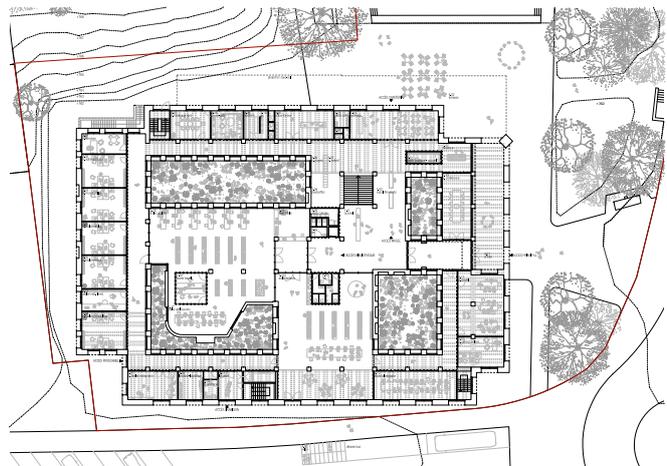
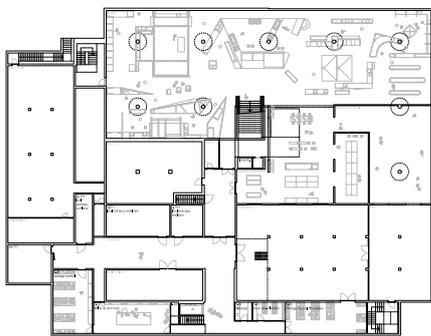
Le caractère pavillonnaire du musée et de la bibliothèque actuels est remplacé par ce qui s'exprime comme un socle massif en pierre. Ce dernier semble chercher le dialogue avec le château mais oublie la relation avec son contexte immédiat : la ville et le parc du Cabalet. Le jury se questionne sur l'adéquation d'une telle expression pour le programme du concours qui cherche l'ouverture et se concentre sur l'accueil du visiteur.

La recherche autour de la matérialité et de la construction en pierre de taille massive est appréciée par le jury. Par contre, les auteurs prévoient le remplacement de la totalité de la façade existante ainsi que d'une partie importante de la structure. Cette intervention forte sur la substance du musée questionne quant à la réelle volonté de composer avec un bâtiment existant. Le titre «rassemblés autour du patrimoine» se justifie-t-il ? Les éléments conservés sont anecdotiques et les contraintes constructives et structurelles engendrées pour les conserver sont trop importantes. L'utilisation de la pierre massive n'est pas en adéquation du point de vue structurel. La dalle existante n'a pas la capacité d'absorber la charge d'un tel choix.

L'extension en forme d'enceinte d'épaisseur quasi constante accueille les locaux de service à usage secondaire tel que l'administration ainsi que des salles de plus petites tailles. Les grandes salles de lecture se trouvent sous l'emprise du bâtiment existant et sont éclairées naturellement par des patios. Cette disposition du programme renforce l'introversion du projet.

Le jury peine à trouver une intention claire au niveau de la circulation intérieure. Des séquences de sas empêchent une circulation aisée du visiteur. Le jury remarque un manque de fluidité dans un programme où cette dernière est fondamentale.

Le projet «rassemblés autour du patrimoine» introduit une ambiguïté forte entre l'intention de préserver l'existant et une intervention très volontaire. Cela crée un doute sur la pertinence de la conservation avec le concept proposé.



---

# DREIER FRENZEL ARCHITECTURE + COMMUNICATION & JEAN-BENOÎT VÉTILLARD ARCHITECTURES

---

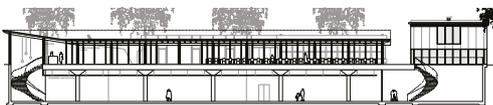
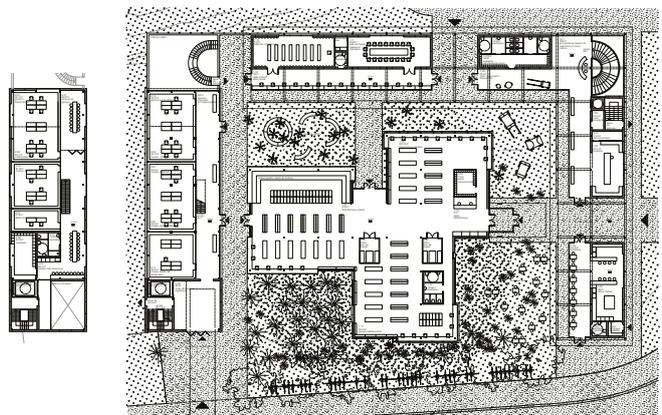
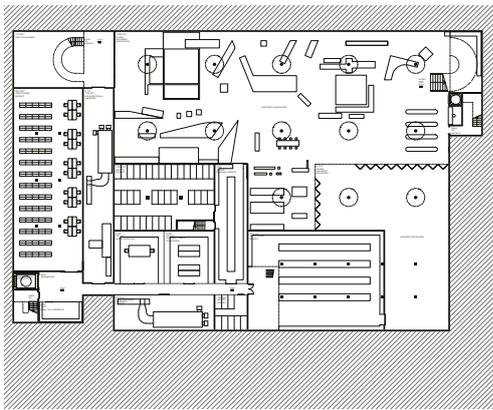
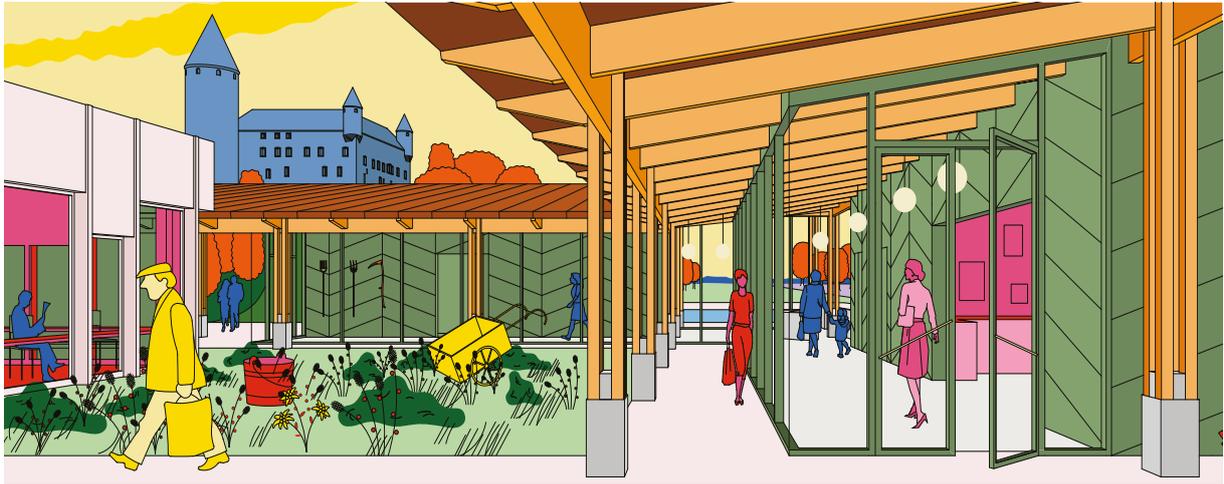
## EVALUATION DU PROJET

---

Le projet «orée» propose de construire une enceinte en forme de L au Nord et à l'Est du bâtiment existant. Un pavillon accueillant la bibliothèque actuelle complète le dispositif à l'Ouest. Cette nouvelle composition peine à trouver un lien fort avec son contexte immédiat. D'une part, il tourne le dos au parc Cabalet et coupe la relation visuelle entre ce dernier et la rue Victor Tissot. D'autre part, il supprime le parvis d'accès du bâtiment existant. La proposition morcelle les espaces extérieurs limitrophes qui souffrent d'un manque de générosité par rapport au caractère institutionnel et représentatif que devrait exprimer ce type de programme.

Les auteurs du projet proposent de disposer le programme dans trois volumes distincts. Chacun d'entre eux a la capacité de fonctionner de manière indépendante. Le jury se questionne sur la pertinence de ce parti pour la nouvelle «maison du patrimoine et de la culture». Le caractère d'institution culturelle forte est affaibli par ce morcellement. Ce dernier empêche les synergies entre les différentes parties du programme ainsi que la mutualisation des espaces d'accueil et du personnel. Les lieux de rassemblement proposés sont les patios extérieurs. Le climat à Bulle durant la plus grande partie de l'année est inadéquat pour une telle proposition.

En conclusion, le projet «orée» et son principe de fragmentation du programme dans différents volumes aura alimenté la discussion autour du caractère institutionnel voulu pour la nouvelle maison de la culture et du patrimoine. Le jury peine à comprendre la pertinence de cette idée au vu des difficultés que cela crée notamment dans l'organisation du programme et des circulations.



---

# TONY FRETTON ARCHITECTS & BLÄTTER DAFFLON ARCHITEKTEN

---

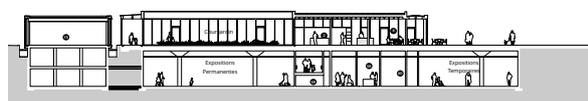
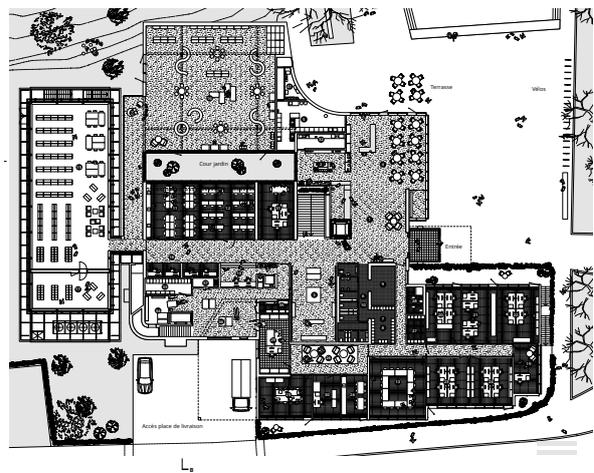
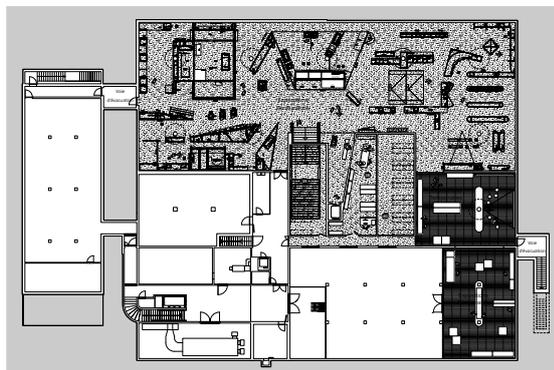
## EVALUATION PROJET

---

Après avoir identifié les éléments dignes d'être conservés, l'auteur du projet propose de compléter les surfaces existantes par l'ajout de deux extensions en bois préfabriqué. Cette stratégie a l'avantage de permettre une amélioration des performances thermiques en créant une nouvelle identité et en préservant l'essence du bâtiment existant. Le jury salue la sensibilité de cette approche qui tente d'exploiter le potentiel du tissu bâti actuel. Il relève également que l'ensemble de la construction, en matériaux durables et écologiques, ainsi que les mesures prévues pour atteindre une économie des consommations d'énergie répondent aux préoccupations du cahier des charges.

L'extension sud accueille l'essentiel des espaces administratifs et logistiques. Elle est enceinte d'une deuxième façade végétalisée qui agit comme un filtre en privatisant les bureaux de la rue et créant un espace extérieur abrité. Cette deuxième peau n'arrive toutefois pas à séduire le jury qui y voit un obstacle à la relation que ces espaces entretiennent avec la rue Victor-Tissot. Elle s'ajoute aux langages déjà présents ou nouvellement proposés en façade et affaiblit l'idée d'une nouvelle identité pour la Maison de la Culture et du Patrimoine. Le dispositif à couloir central, efficace par ailleurs, engendre une spatialité extrêmement simple, voire banale.

La bibliothèque enfant constitue la part la plus importante du programme intégré dans l'extension nord. Le jury apprécie la volonté d'y créer un univers à part et ludique, à l'échelle des enfants. Bien que sa toiture permette un éclairage naturel de qualité, il regrette toutefois son caractère introverti et son absence de contact avec le monde extérieur. De plus, l'ouverture ouest ne pouvant être considérée comme une entrée indépendante, son accessibilité intérieure reste compliquée et très éloignée de l'entrée principale. L'accueil du public, notamment des groupes d'élèves, et son transit par les espaces de travail et de lecture, engendrent des flux et des circulations qui pèjorent l'organisation du travail et peinent à convaincre.



---

# LIMES CIVITAS

---

---

## EVALUATION PROJET

---

Le complexe actuel comprend le bâtiment inauguré en 1978, d'expression pavillonnaire, ainsi que son agrandissement réalisé en 2002. L'auteur du projet propose d'englober l'ensemble de la structure existante par des volumétries diverses et adaptées, la repositionnant ainsi au centre d'un nouveau système. Le programme est complété par l'ajout d'un petit pavillon accueillant la cafétéria et l'office traiteur. Son implantation génère une nouvelle place du musée au sud-est du site et contient le parc du cabalet au nord.

Le jury est séduit du résultat engendré par le nouveau volume est accueillant la nouvelle entrée. Tel un narthex contemporain, il encadre, avec le petit pavillon de la cafétéria, une place du musée attractive et engageante. Il contribue grandement à donner à la Maison de la Culture et du Patrimoine une nouvelle identité, ouverte et contemporaine. Toutefois, le choix de l'auteur du projet de séparer le programme en deux volumes pose des questions qui ont contribué à nourrir le débat au sein du jury. Il en résulte qu'en terme organisationnel et de management, cette stratégie dessert clairement le projet.

La nouvelle toiture accueille un jardin fortement connecté aux espaces et cheminements extérieurs par deux escaliers. Celui-ci contribue à la création d'un lieu original en atténuant les limites entre le bâtiment et ses espaces environnants. Cependant, le jury considère que l'accessibilité de la toiture n'est pas souhaitable. Il y voit une forme de complément alternatif aux jardins de la cité qui peine à séduire. De plus et selon lui, cette proposition surestime la capacité structurelle de la dalle.

Sur l'angle sud-ouest, un volume supplémentaire de deux niveaux se détache en saillie de la toiture. Il fait face aux immeubles belle époque de la Rue Victor-Tissot et reçoit le programme administratif. Le jury regrette la position et le caractère isolé de cet élément volumétrique qui lui semble peu approprié en regard de sa fonction et de son contexte bâti.

Au rez-de-chaussée, le programme de la bibliothèque se développe en enclosant le cœur battant du musée, l'espace d'exposition temporaire. Cette stratégie invite ainsi à la déambulation et à la découverte. Elle ne convainc toutefois pas le jury qui y voit une difficulté fonctionnelle et de gestion. Les interactions nécessaires aux activités de la bibliothèque deviennent difficiles et l'organisation du travail se complique pour les usagers.



